



Seine
Normandie

AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 20 NOVEMBRE 2025

Délibération n° CC/25-148

Rapport d'orientations budgétaires 2026

Date de convocation :
14/11/2025

Conseillers en exercice : 101

Conseillers présents : 63

Conseillers votants : 87

Les membres du Conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération, se sont réunis lors de la séance publique du Conseil de Seine Normandie Agglomération, Centre culturel Guy Gambu - 1 Rue Jules Ferry, 27950 Saint-Marcel, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 20 novembre 2025 à 19h00.

Etaient présents :

Patrick MÉNARD (AIGLEVILLE), Jean-François WIELGUS (BOIS-JEROME ST OUEN), Anne PROUVOST (BOUAFLES), Michel ALBARO (BREUILPONT), Jocelyne RIDARD (CAILLOUET ORGEVILLE), Guillaume GRIMM (CHAIGNES), Renée MATRINGE (CHAMBRAY), Gilles LE MOAL (CUVERVILLE), Serge COLOMBEL (DAUBEUF PRES VATTEVILLE), Patrick LOSEILLE (ECOUIS), Pascal DUGUAY (FAINS), Aline BERTOU (FRENELLES EN VEXIN), Pascal JOLLY (GASNY), Philippe FLEURY (GUISENIERS), Lorraine FERRE (HARDENCOURT COCHEREL), Olivier DESCAMPS (HENNEZIS), Jean-Marie MOTTE (HEUBECOURT-HARICOURT), Serge FONTAINE (HOULBEC COCHEREL), Christophe BASTIANELLI (LA ROQUETTE), Sylvain BIGNON (LE CORMIER), Jérôme PLUCHET (LE THUIT), Frédéric DUCHÉ (LES ANDELYS), Martine VANTREESE (LES ANDELYS), Léopold DUSSART (LES ANDELYS), Christian LEPROVOST (LES ANDELYS), Véronique BABIN PREVOST (LES ANDELYS), Martine SEGUELA (LES ANDELYS), Didier COURTAT (MENILLES), Yves DERA EVE (MERCEY), Gérard PETIT (MEREY), Hubert PINEAU (MEZIERES EN VEXIN), Bernard LBOUCQ (MUIDS), Thibaut BEAUTÉ (NOTRE DAME DE L'ISLE), Pascal LEHONGRE (PACY SUR EURE), Valérie BOUGAULT (PACY SUR EURE), Julien CANIN (PACY SUR EURE), Pascal MAINGUY (PRESSAGNY-L'ORGUEILLEUX), Piernella COLOMBE (SAINT MARCEL), Jean-Luc MAUBLANC (SAINT MARCEL), Erika SIMEK (SAINTE COLOMBE PRES VERNON), Hélène MARTINEZ (SAINTE GENEVIEVE LES GASNY), Agnès MARRE (SUZAY), Jean-Marie MBELO (VERNON), Marie-Christine GINESTIERE (VERNON), Dominique MORIN (VERNON), Jérôme GRENIER

(VERNON), Nicole BALMARY (VERNON), Eric FAUQUE (VERNON), Catherine DELALANDE (VERNON), Evelyne HORNAERT (VERNON), Patricia DAUMARIE (VERNON), Youssef SAUKRET (VERNON), Lorine BALIKCI (VERNON), Pierre-Yves JOURDAIN (VERNON), Thomas DURAND (VEXIN-SUR EPTE), Fabrice CAUDY (VEXIN-SUR EPTE), Catherine MIKLARZ (VEXIN-SUR EPTE), Jean-Pierre TAULLÉ (VEZILLON), Lysianne ELIE-PARQUET (VILLEGATS), Marie-Odile ANDRIEU (VILLEZ SOUS BAILLEUL), Christian BIDOT (VILLIERS EN DESOEUVRE), Jacky SABOURIN (suppléant de Jean-Michel DE MONICAULT - CROISY SUR EURE), Monique DELEMME (suppléant de Claude LANDAIS - GIVERNY)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Geneviève CAROF à Monsieur Guillaume GRIMM
Monsieur Michel CITHER à Monsieur Michel ALBARO
Monsieur Xavier PUCHETA à Monsieur Pascal LEHONGRE
Madame Sarah BOUTRY à Monsieur Pascal JOLLY
Monsieur Jean-Pierre SAVARY à Monsieur Serge COLOMBEL
Monsieur Michel PATEZ à Monsieur Christian BIDOT
Monsieur Antoine ROUSSELET à Monsieur Frédéric DUCHÉ
Madame Laurence MENTION à Monsieur Thibaut BEAUTÉ
Madame Jessica RICHARD à Monsieur Christian LEPROVOST
Monsieur Pascal GIMONET à Monsieur Pascal DUGUAY
Madame Lydie CASELLI à Monsieur Julien CANIN
Monsieur Dominique DESJARDINS BROSSEAU à Monsieur Didier COURTAT
Monsieur Hervé PODRAZA à Madame Pieternella COLOMBE
Monsieur Patrick JOURDAIN à Monsieur Hubert PINEAU
Monsieur Laurent LEGAY à Madame Aline BERTOU
M. François OUZILLEAU à Mme Dominique MORIN
Mme Léocadie ZINSOU à Mme Evelyne HORNAERT
M. Johan AUVRAY à M. Eric FAUQUE
M. Christopher LENOURY à Madame Martine VANTREESE
M. Raphaël AUBERT à Mme Marie-Christine GINESTIERE
Mme Sylvie GRAFFIN à Mme Nicole BALMARY
Mme Paola VANEGAS à M. Youssef SAUKRET
M. Denis AIM à Mme Catherine DELALANDE
Madame Annick DELOUZE à Monsieur Thomas DURAND

Absents :

Monsieur Christian FOURNIAL
Madame Lydie LEGROS
Madame Karine CHERENCEY
Monsieur Hervé BOURDET
Monsieur Jérôme FOUCHER
Monsieur Gilles AULOY
Monsieur Thierry HUIBAN
M. Yves ETIENNE
Monsieur Vincent LEROY
Monsieur Michel LAGRANGE
Monsieur Rémi FERREIRA
Monsieur Patrick DUCROIZET
M. Gabriel SINO
Monsieur Paul LANNON

Secrétaire de séance : Eric FAUQUE

Le Conseil Communautaire de Seine Normandie Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DÉLÉ/BCLI/2019-59 du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu le rapport de présentation du Président ;

Considérant la nécessité d'organiser un débat d'orientations budgétaires par l'assemblée délibérante ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De prendre acte de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire préalable à l'examen des budgets primitifs 2026 de Seine Normandie Agglomération, en séance du conseil communautaire, au vu d'un rapport sur les orientations budgétaires, des engagements pluriannuels envisagés ainsi que de la structure et de la gestion de la dette, présenté par le Président de Seine Normandie Agglomération.

Article 2 : La présente délibération sera publiée sur le site internet sna27.fr et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

Article 3 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Délibéré :
Prend acte

Fait en séance les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux). La juridiction peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr



Rapport d'Orientations Budgétaires **2026**

SOMMAIRE

1. CONTEXTE NATIONAL.....	2
1.1. Une loi de finances sous contraintes.....	2
1.2. Les collectivités territoriales partenaires de l'équilibre des comptes publics	3
2. L'IMPACT DU CONTEXTE NATIONAL SUR LES FINANCES DE SEINE NORMANDIE AGGLOMERATION	5
2.1 Fonctionnement : des recettes contraintes pour soutenir des dépenses soumises à l'inflation	5
2.2 Investissement : un programme d'investissement structurant et exigeant une forte mobilisation des capacités financières.....	7
2.3 Evolution des épargnes : une montée en charge des compétences communautaires 9	
2.4 Les budgets annexes de SNA	11
3. DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES AU SERVICE DES COMMUNES ET DES HABITANTS DE NOTRE AGGLOMERATION	14
3.1. Des orientations budgétaires en faveur de l'attractivité	14
3.2. Des orientations budgétaires responsables en lien avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).....	16
3.3. Des orientations budgétaires solidaires envers les plus fragiles.....	20
3.4. Un Programme d'Investissement Pluriannuel (PPI) au service du contrat de territoire et des autres dispositifs de contractualisation partenariaux	22
4. LES RESSOURCES HUMAINES, FER DE LANCE DE L'ACTION PUBLIQUE .24	
4.1. Un temps de travail conforme aux obligations du code du travail.....	24
4.2. Une masse salariale contenue et des efforts ciblés	24
4.3. Des effectifs contenus.....	26
4.4. La mutualisation : outil d'optimisation des ressources humaines	28
4.5. L'égalité « femmes / hommes ».....	29
4.6. La formation en constante progression	30
4.7. Une politique ambitieuse en matière de prévention	31
5. ANNEXES	34

1. CONTEXTE NATIONAL

Dans un contexte international instable, la dette française est un sujet dominant pour l'équilibre des comptes nationaux.

1.1. Une loi de finances sous contraintes

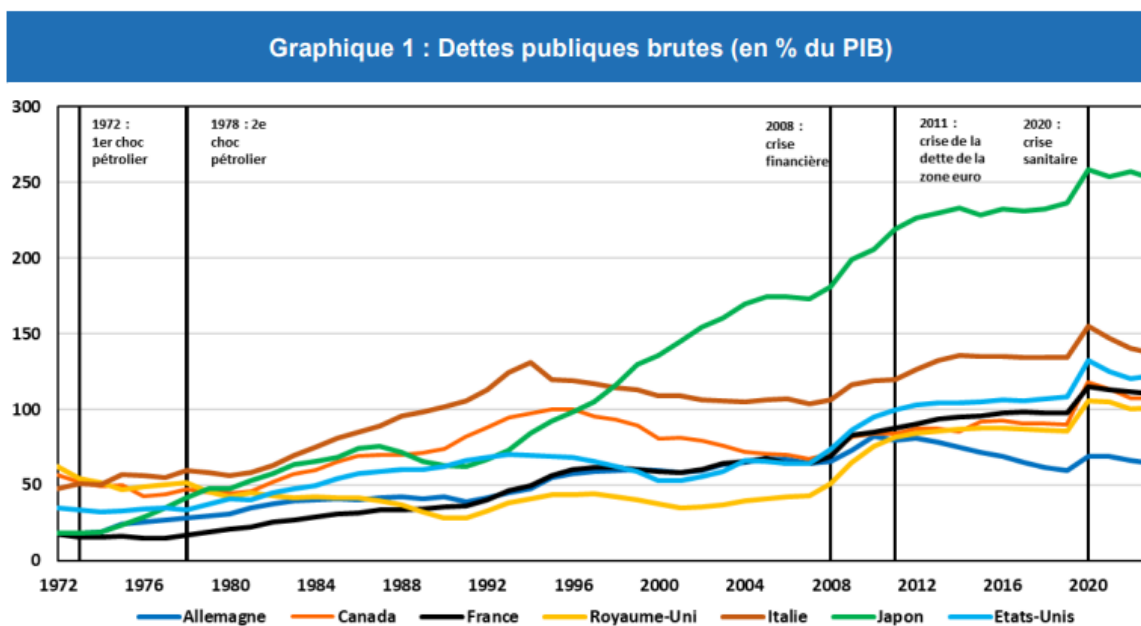
La préparation budgétaire devra naviguer parmi de nombreuses contraintes. Au premier rang, figure la dette publique. La dette publique correspond à l'ensemble des emprunts publics contractés par l'État, la Sécurité sociale, les organismes divers d'administration centrale (ODAC) et les administrations publiques locales (APUL).

À la fin du premier trimestre 2025, la dette publique s'établit à 3 345,8 Md€, soit 114% du PIB national.

Outre son montant, plusieurs éléments sont importants pour apprécier le niveau de la dette publique et ses conséquences : **son coût** (qui dépend des taux d'intérêt), **son évolution**, **la capacité à lever l'impôt**, **la qualité de la dépense publique et le rythme de croissance de l'économie**. **La gestion de la dette d'un pays n'est pas comparable à celle d'un ménage ou d'une entreprise : un État a une durée de vie a priori infinie et n'a pas vocation à dégager des profits ; ses dépenses et ses recettes ont une influence directe sur la performance de l'économie**. La dette publique peut ainsi servir à soutenir l'économie dans les périodes de faiblesse de l'activité ou à financer temporairement des dépenses utiles pour l'avenir (innovation, transition écologique, etc.).

Le nouveau cadre de gouvernance économique européen, entré en vigueur le 30 avril 2024, prévoit que chaque Etat membre, dont la France, communique un plan budgétaire et structurel national de moyen terme (PSMT). Ce plan, qui couvre la période 2025-2029, présente une trajectoire pluriannuelle de dette publique.

Afin de recontextualiser la dette publique de la France, la comparaison avec d'autres pays européens ou non est nécessaire.



Source : Historical Public Finance Database et base World Economic Outlook d'avril 2024, FMI. Calculs DG Trésor.

La circulaire du Ministère de l'économie pour les conférences de budgétisation pour les années 2026-2028 rappelle le principe selon lequel, conformément à la trajectoire pluriannuelle fixée par le Gouvernement, la maîtrise des dépenses publiques, sur l'ensemble des sous-secteurs, est nécessaire pour rétablir l'équilibre des comptes publics et parvenir à un déficit public inférieur à 3 % d'ici 2029.

Le PLF pour 2026 devra donc être construit sur un effort significatif de rationalisation des dépenses publiques, dans lequel l'État et ses opérateurs ont vocation à être exemplaires. A cette fin, une logique de budget « base zéro » doit animer les discussions : chaque dépense publique sera réinterrogée à l'aune de son utilité, de son efficacité, de son vecteur de distribution, de la pertinence de la mission qu'elle sert, et des moyens globaux dont disposent les ministères pour conduire leur action, qu'il s'agisse de leviers budgétaires ou fiscaux. En particulier, les dépenses publiques exceptionnelles mises en place au cours des crises sanitaires et énergétiques.

1.2. Les collectivités territoriales partenaires de l'équilibre des comptes publics

Au printemps 2025, la conférence financière des territoires s'est tenue pour la préparation du projet de Loi de finances 2026 avec pour objectifs :

- de partager un état des lieux des finances des collectivités, notamment en ce qui concerne l'évolution de leurs recettes, de leurs dépenses et de leur endettement entre 2019 et 2024 ;
- d'échanger sur l'effort collectif nécessaire de l'ensemble des administrations publiques, dont les collectivités, pour assurer le respect des engagements budgétaires européens.

Les collectivités participent en 2025 à l'effort de redressement des finances publiques à hauteur de plus de 2,2 Md€, hors variables d'ajustement (+1,4 Md€ de cotisations maladie et vieillesse pour le retour à l'équilibre de la CNRACL). En 2024, les collectivités ont maintenu un haut niveau de dépenses d'investissement (70,5 Md€, soit + 6,9 % par rapport à 2023) et ce, malgré une contraction de l'épargne nette.

1. Le prélèvement au titre du DILICO concernera plus de 2000 collectivités en 2025

L'article 186 de la loi de finances pour 2025 crée le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales, le « DILICO ».

Ce dispositif prévoit de prélever un certain nombre de collectivités sur leurs douzièmes de fiscalité jusqu'à atteindre une contribution totale d'un milliard d'euros, là où le fonds de réserve devait ponctionner 450 collectivités pour un prélèvement total de 3 milliards d'euros. Le DILICO offre une philosophie différente puisqu'aucune collectivité territoriale ne pourra être exonérée du fait de sa taille.

Le prélèvement d'un milliard d'euros sera réparti de la manière suivante en 2025 :

- 250 millions d'euros sur les communes
- 250 millions d'euros sur les EPCI
- 220 millions d'euros sur les départements
- 280 millions d'euros sur les régions

Pour cibler les collectivités contributrices, en particulier celles du bloc communal, **un indice synthétique de ressources a été créé, composé à 75% du potentiel financier par habitant et à 25% du revenu par habitant. Seront prélevées les collectivités disposant d'un indice supérieur de 10% à la moyenne.**

Seront exonérées certaines communes :

- Les 250 premières communes de plus de 10 000 habitants éligibles à la DSU ;
- Les 30 premières communes comptant entre 5000 et 10000 habitants éligibles à la DSU ;
- Les 2500 premières communes éligibles à la fraction cible de la DSR ;
- Les 115 premières communes ultra-marines classées selon un indice synthétique de ressources et de charges utilisé pour le calcul de la dotation de péréquation.

Environ 1900 communes et 130 intercommunalités seraient ainsi prélevées en 2025 au titre du DILICO. Les contributions individuelles ne pourront excéder 2% des recettes réelles de fonctionnement des budgets principaux 2023 des collectivités concernées.

2. Un prélèvement redistribué en partie les trois années suivantes

Contrairement à la contribution au redressement des finances publiques, mise en œuvre entre 2014 et 2017, le DILICO n'a pas été conçu comme un prélèvement définitif des collectivités concernées.

Le texte prévoit en effet que les montants prélevés seront mis en réserve pour être redistribués les trois années suivantes aux collectivités contributrices, déduction faite de 10% du total destinée à alimenter les fonds de péréquation. Ainsi, contrairement au fonds de réserve envisagé dans le PLF initial, les collectivités contributrices devraient bien être compensées par tiers sur les trois années suivantes, « *dans la limite du montant du produit de la contribution de l'année en cours* ».

Le 16 juillet, le gouvernement prévoyait un total de dépenses publiques en 2026 de 1.722 milliards d'euros, soit 29 milliards (vs 60 milliard en croissance annuelle moyenne) de plus que l'estimation de ces dépenses pour l'année 2025.

Au même titre que l'État, les collectivités "devront prendre leur part" : « Pour les années à venir, leurs dépenses ne doivent pas progresser plus vite que les ressources de la nation », a déclaré le Premier ministre.

"La contribution qui sera demandée aux collectivités serait de 5,3 milliards d'euros. C'est 13% de l'effort global, soit moins que la part des collectivités dans la dépense publique, qui s'élève à 17%". Mais c'est plus de deux fois plus que ce qui leur avait été demandé pour 2025.

Quelle forme cette "contribution" prendra-t-elle ? Le "dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités" (Dilico) instauré sur 2025 "sera reconduit". Et ce, "à un niveau plus élevé" que cette année, "avec des modalités de retour dont nous pourrions discuter", a indiqué le ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation. En précisant au passage que le Dilico prélevé en 2025 sera bien comme prévu "remboursé à hauteur de 30%".

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2026 laisse donc entrevoir plusieurs aspects :

- Doublement et extension du DILICO
- Baisse des dotations d'investissement 2026 en lien avec le cycle électoral
- Stabilité de la DGF
- Actualisation des bases fiscales
- Ecrêtement de la fraction de TVA (compensation suppression TH des intercommunalités et de la CVAE)

Dans ce PLF, la dotation globale de fonctionnement (DGF), principal concours financier de l'État aux collectivités, doit rester inchangée à 26,9 milliards d'euros.

Le PLF devrait définir les critères qui permettront de répartir, en fonction de la réalité économique des territoires, la croissance de la part de TVA affectée au bloc communal.

Fiscalité

Pour compenser l'inflation, les bases d'imposition directe locale seront actualisées. **La projection anticipée à ce jour pour la construction budgétaire de SNA est de 1,5%.**

2. L'IMPACT DU CONTEXTE NATIONAL SUR LES FINANCES DE SEINE NORMANDIE AGGLOMERATION

Le recul de l'inflation à un niveau proche de 1,5% sera pris en compte pour l'établissement des crédits de recettes et de dépenses de l'agglomération.

2.1 Fonctionnement : des recettes contraintes pour soutenir des dépenses soumises à l'inflation

➤ Côté recettes de fonctionnement

CA 2025 projeté versus CA 2024

L'évolution du produit de la fiscalité s'appuie sur la revalorisation des bases fiscales décidée par le législateur et consolidée par la fraction de TVA attribuée par l'Etat.

- **Evolution en diminution des recettes réelles de la section de fonctionnement entre le CA 2024 et le CA 2025 projeté de -1%.** Cette évolution représente 904 K€. La baisse s'analyse essentiellement par des produits exceptionnels 2024 moindres en 2025 :
 - Impôts et taxes : + 428 K€ soit +1%. Les bases de cotisation foncière des entreprises (CFE), de taxes foncières (bâties et non bâties) et de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ont été actualisées par l'Etat à hauteur de 1,9 %, soit +322 K€, tandis que les compensations de TVA issues des réformes de la taxe d'habitation (TH) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) conserve un niveau de progression de +106 K€.
 - Dotation et subventions et autres produits courants stricts à -149 K€ dont la forte diminution de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle DCRTTP (-300 K€).
 - Produits de gestion courante en diminution de 62 K€ du fait de la reprise des excédents pluriannuels de l'Hôtel d'entreprise en 2024 (400 K€) moindres pour 2025 (150 K€) et de produits exceptionnels divers en hausse en lien avec les dégrèvements de taxes foncières.
 - Les produits d'exploitation baissent de 439 K€ du fait du différentiel de recettes issu du rattrapage 2023 passé en 2024 pour les contributions des budgets annexes aux charges générales des services ressources.
 - Des produits de cessions 2024 non reconduits en 2025 pour 606 K€, ainsi que 78 K€ d'annulation de charges sur exercice clos non reconduites.
 - Les indemnités journalières perçues baisseraient de 25 K€

Projection 2026

Les taux de fiscalité resteront gelés en 2026.

Côté dépenses de fonctionnement :

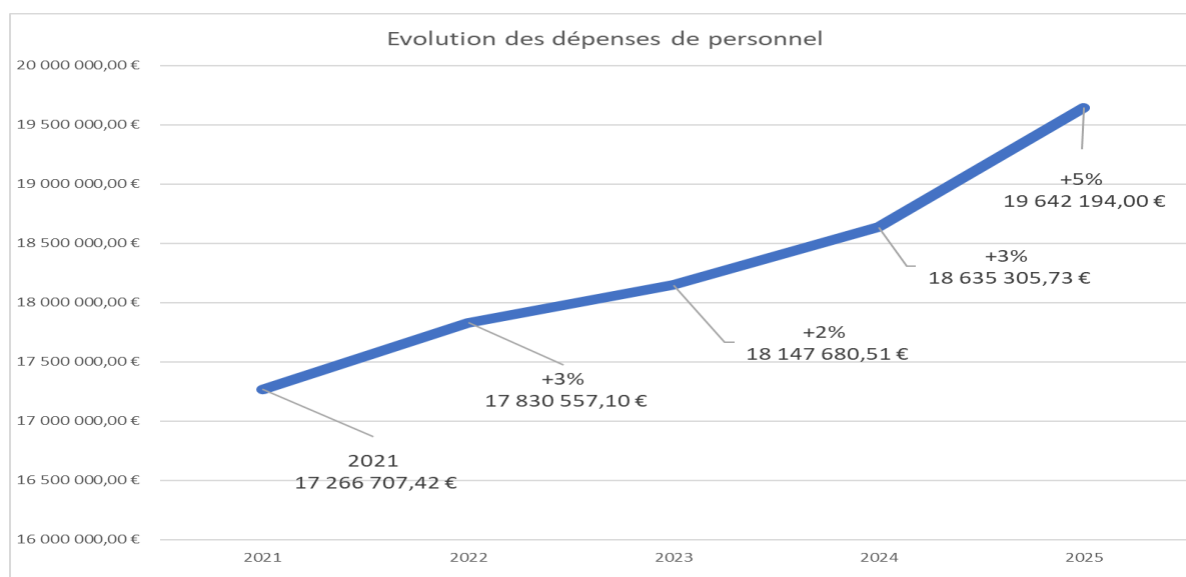
Pour une gestion réaliste du service public de qualité, intégrant le coût de la vie, l'évolution réelle budgétaire restera stable, soit une évolution nominale autour de 1,5%.

CA 2025 projeté versus CA 2024

- **Evolution des dépenses réelles de la section de fonctionnement d'environ 2 862 K€** pour un total de 62 815 K€ (59 953 K€ en 2024), soit une augmentation de 5 %.

Les principales variations correspondent aux actions menées dans le cadre des compétences communautaires :

- Charges à caractère général : +1471 K€ à périmètre constant sur 18,7 M€, soit +9% qui résultent notamment des interventions sur les réseaux d'eaux pluviales (+554 K€), de la maintenance des bâtiments dédiés au service public (+279 K€), les études et AMO (+249 K€) pour le PCAET (bilan Carbone), Aire accueil des gens du voyage, la DSP des piscines et le schéma directeur de collecte, les assurances, et le SCOT.
- Charges de personnel : + 810 K€ sur 19,6 M€, soit +4%. Cette hausse s'explique par la revalorisation du point d'indice de la fonction publique territoriale et le GVT (glissement vieillesse technicité), la revalorisation de 3 points de la cotisation patronale de la CNRACL et des recrutements.



- Atténuation de produits : +372 K€ pour 13 847 K€, soit +3% L'évolution de la charge est en augmentation au regard de 2024, les reversements de TEOM au SYGOM étant adaptés à la revalorisation des bases fiscales.
- Charges financières : +18 K€ soit +4% (28% de la dette s'appuie sur le taux variable et 27% sur le livret A). La stabilisation des taux directeurs de la BCE et du livret A ont bénéficié au coût de la dette. Le taux moyen payé en 2025 est de 2,37%, soit une baisse de 50 points de base sur l'année. Toutefois, les perspectives d'instabilité économique et monétaire mondiale influencent les taux long terme à la hausse.
- Charges exceptionnelles et autres charges : +191 K€ (apurement de produits rattachés)

Projection 2026

Seine Normandie Agglomération exerce pleinement ses compétences. L'évolution de la section de fonctionnement correspond à la montée en puissance des interventions sur le territoire de l'agglomération. La nécessité de soutenir la capacité d'autofinancement engage un travail de mesure et de contrôle de la dépense.

Principales hypothèses retenues :

Charges générales :

- Contenir les dépenses au niveau de la progression des ressources est un objectif 2026.

Charges de personnel :

- Sont notamment à prendre en compte l'effet année pleine des événements 2025 (recrutements, charges patronales) combiné au GVT (Glissement Vieillesse Technicité).

2.2 Investissement : un programme d'investissement structurant et exigeant une forte mobilisation des capacités financières

➤ Côté recettes d'investissement :

Seine Normandie Agglomération déploie le Plan pluriannuel d'investissement axé sur ses principales compétences. La prospective financière permet de définir les mesures à prendre pour soutenir un autofinancement volontaire nécessaire et de dimensionner le recours à l'emprunt à la réalité des projets projetés, tout en maximisant les subventions complémentaires à solliciter auprès de partenaires.

CA 2025 projeté versus CA 2024

- Subventions d'investissement et FCTVA estimés à 3 692 k€ pour 2025 (949 k€ au CA 2024) :
 - o **2931 K€ de subventions et 760 K€ de FCTVA.**
- 35% du résultat de fonctionnement 2024 s'élevant à 5 882 k€, soit 2043 K€ sont capitalisés en investissement pour l'année 2025. La capitalisation du résultat de fonctionnement en investissement reflète le besoin d'autofinancement. Cette action permet, malgré les difficultés que fait peser l'inflation sur la section de fonctionnement et l'épargne, de limiter le recours à l'emprunt.
- La dominante de besoin en fonctionnement en lien avec les compétences exercées par SNA, comparativement au niveau d'investissement, nécessite de mobiliser majoritairement le résultat reporté sur la section de fonctionnement.

Projection 2026

- Subventions d'investissement, et FCTVA à hauteur de 2881 k€ répartis comme suit :
 - o 255 K€ de subventions et 2626 K€ de FCTVA

SNA avait prévu un emprunt de 4 988 K€ au BP2025, l'anticipation de clôture 2025 projette un financement de 2200 K€, soit un endettement net de 600 K€ contenu aux seuls besoins de trésorerie au regard de l'avancée des programmes d'investissement. L'encours de dette passera ainsi de 17 M€ à 17,6 M€.

- Affectation du résultat 2025 (estimé à 295 K€) : **7% du résultat de fonctionnement pourrait être capitalisés en section investissement 2026 à hauteur de 0,3 M€ en vue de la consolidation financière du PPI.**

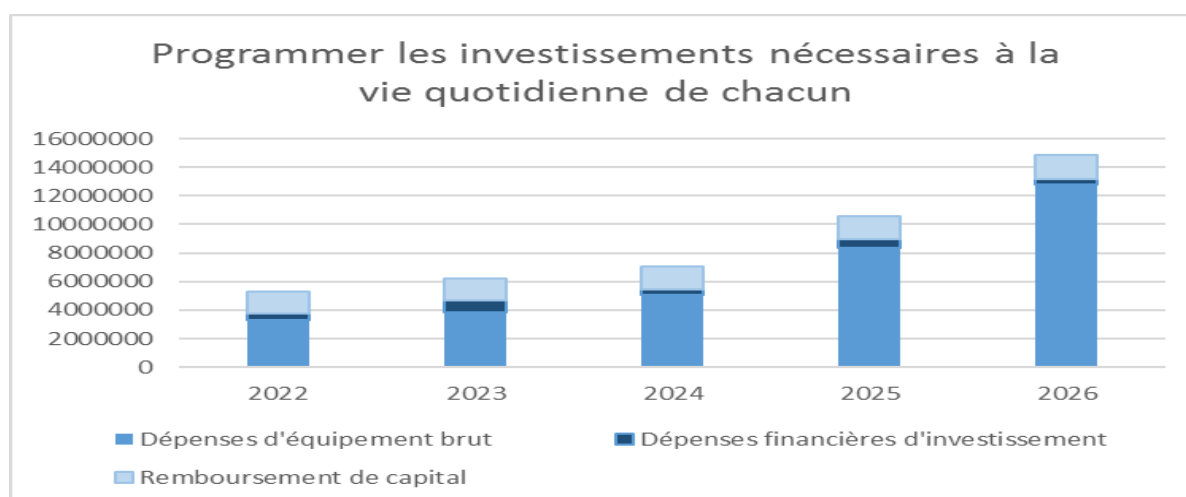
➤ Côté dépenses d'investissement :

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) permet de définir les objectifs de financement au regard du calendrier des réalisations.

CA 2025 projeté versus CA 2024

- 8 445 K€ de dépenses d'équipement engagées en 2025 contre 5 446 K€ réalisé au CA 2024.
- Stabilité des remboursements en capital des emprunts, qui passent de 1 601 k€ à 1 597 K€. La dette est une solution de trésorerie qui permet de réaliser le programme d'équipement engagé sur ce mandat. Comme pour le précédent mandat, l'objectif reste la maîtrise de l'endettement par la recherche de subventions et le maintien d'un autofinancement significatif. Toutefois, la dégradation de l'épargne par l'exercice des compétences renforce la nécessaire adaptation du Plan pluriannuel d'investissement à la soutenabilité financière issue de ces fondamentaux.

Projection 2026



L'investissement structurant répond aux attentes du quotidien pour des déchetteries modernes, des piscines au confort attractif et le lancement de l'hôtel d'agglomération pour un meilleur accueil journalier des administrés et des usagers du service public communautaire.

Les réalités techniques du terrain s'appuient sur l'adaptation et la réactivité des services tant sur le plan de la faisabilité des plans de charge que sur la maîtrise budgétaire et financière de l'ensemble de la programmation.

Selon les perspectives de dotations et de subventions à l'investissement, et l'intégration des recettes financières et des fonds propres, se définit la soutenabilité financière du plan pluriannuel d'investissement.

- 15 275 K€ de crédits de dépenses réelles d'investissement hors dette sont esquissés pour 2026 contre 7 799 K€ au BP 2025
- Evolution des remboursements en capital des emprunts de 1597 k€ à 1710 K€.

La capitalisation du résultat de fonctionnement (7%, soit 295 K€ reportés en 2026) couplée aux amortissements (2 398 K€) est en cohérence avec la suffisante couverture de l'annuité de dette en capital par l'autofinancement.

2.3 Evolution des épargnes : une montée en charge des compétences communautaires

Les principaux indicateurs de la gestion financière permettent de mettre en perspective les points forts et les signaux d'alerte indispensables à une stratégie budgétaire maîtrisée.

	Moyenne nationale de la strate	2023	2024	2025	Esquisse 2026
Encours de dette par habitant	1347	175	200	207	317
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie par habitant	331	675	707	740	719
Produit des impositions directes / population (dont TEOM et fraction de TVA)	301	450	467	480	487
Recettes réelles de fonctionnement par habitants	391	713	729	758	753
Dépenses d'équipement brut / population	74	44	54	99	178
DGF par habitant	86	85	84	86	86
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	40,10	30,98 %	31,04%	30,96%	33,14%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursements de dette /recettes réelles de fonctionnement	89,80%	97,30 %	99,65 %	100,18 %	98,17 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	18,80%	6,14%	7,39 %	13,14 %	23,62%
Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	62,50%	24,36 %	26,52 %	27,56 %	47,16%

➤ Zoom sur l'épargne brute

NB : En déduisant les dépenses réelles de fonctionnement des recettes réelles de cette même section, l'épargne brute en résulte. Elle permet de mesurer la réalité de l'épargne dégagée sur l'exercice (hors résultat reporté).

- Fin 2024 : 5 246 K€ / taux d'épargne brute = 8,05 %,

La montée en charge des compétences de SNA pèse sur la section de fonctionnement et apporte des perspectives de contrainte forte sur l'épargne compte tenu des investissements prévus au PPI.

L'épargne brute sera impactée principalement en dépenses et recettes par les effets des baisses de recettes et d'évolution des charges

Le budget socle de 2026 s'appuiera sur une hypothèse d'évolution moyenne de la ressource de +1,5% et devra contenir les charges en cohérence avec ce cadrage plafond.

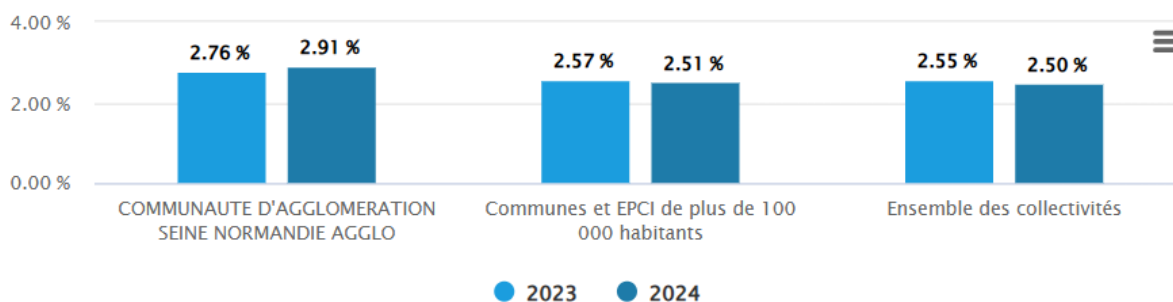
La situation financière nécessite donc de rester attentif et impose à Seine Normandie Agglomération une réflexion stratégique et des actions concernant :

- Le maintien d'une dynamique de recettes de fonctionnement,
- La mise en place d'une politique de priorisation des dépenses de fonctionnement et en investissement. Cette volonté de SNA repose sur un travail de suppression des dépenses complémentaires et non impératives, qui dépasserait déraisonnablement le cadre-plafond des ressources.

➤ Zoom sur les charges financières

Comparatif des taux d'intérêts de la dette consolidée (Budget principal, eau et assainissement)

Le taux moyen de la dette est à la moyenne des taux des emprunts pondérés par leurs capitaux restant dus. Il s'interprète comme une mesure instantanée, à la date d'analyse, de la vitesse à laquelle courent les intérêts.

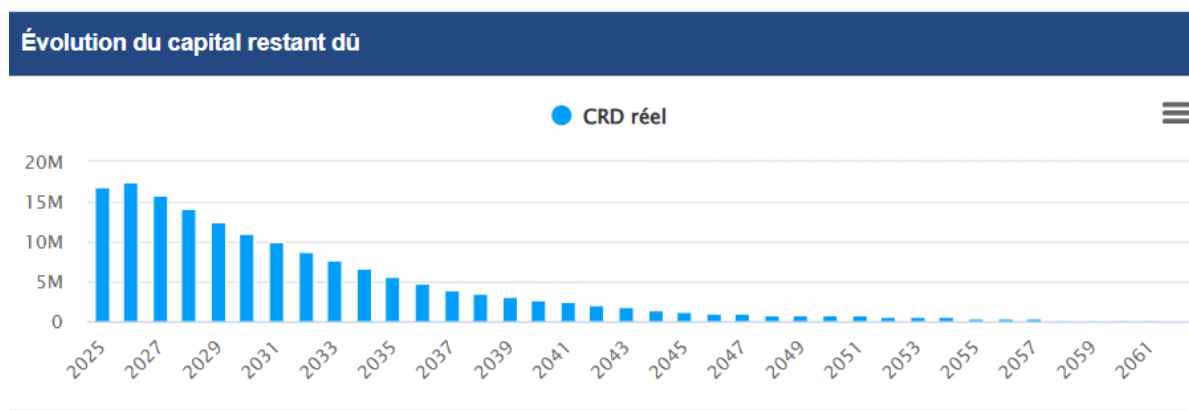


Les taux d'intérêts de la dette consolidée de SNA sont proches de la moyenne des EPCI de même strate, et globalement de l'ensemble des collectivités. La variation à la baisse des taux variable a profité à SNA en 2025 avec un taux moyen payé à 2,37%.

Flux de remboursement de la dette du budget principal



Stock de dette du budget principal



Le stock de dette (CRD = Capital Restant Dû) du budget principal sera de 17,6 M€ à fin 2025.

➤ Zoom sur l'épargne nette

NB : L'épargne brute diminuée du remboursement de la dette en capital définit l'épargne nette. Cet indicateur permet d'apprécier la tendance de couverture de la dette future par l'autofinancement.

- Fin 2024 : 3 645 K€ / taux d'épargne nette de 8,05%

Le programme d'investissement de SNA s'appuie sur un autofinancement volontaire nécessaire et des subventions des partenaires financiers (Europe, Etat, Département, Région). La conséquence directe est de minimiser le recours à l'emprunt en 2025, en tant que réponse temporaire au besoin de trésorerie. Le remboursement en capital de la dette pour 2025 correspond donc à 1 597 K€ de capital, soit une quasi stabilité par rapport à 2024 (1 601 K€). Toutefois, la large dominante des charges de fonctionnement liée aux compétences exercées par SNA met de manière récurrente en tension l'épargne et nécessitera des actions fortes d'amélioration, compte tenu de la programmation de l'investissement. En 2026, des emprunts spécifiques dédiés au financement de certains projets d'investissements de long terme prévus au PPI seront envisagés en complément des démarches de financements habituels.

2.4 Les budgets annexes de SNA

En consolidation du budget principal, les actions de SNA se retrouvent également dans 11 budgets annexes.

L'eau, l'assainissement, le transport urbain et l'instruction du droit des sols sont suivis dans cinq budgets annexes de nomenclature M4, financés par leurs ressources propres.

L'hôtel d'entreprises, et les zones d'habitat ou d'activités font l'objet de 6 autres budgets annexes en nomenclature M57 financés par les produits de cession et partiellement par des subventions pour charges administratives. Ces budgets n'ont contracté aucun emprunt direct.

➤ Eau, Assainissement, Transport, IDS : Evolution des épargnes

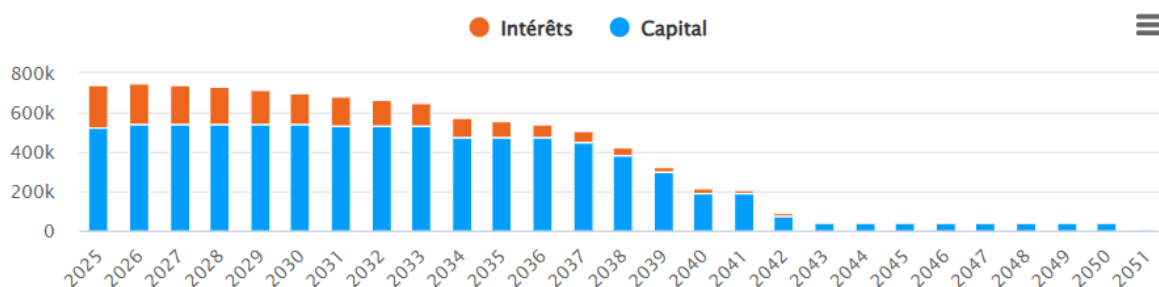
Ces budgets subissent également l'érosion de l'épargne de gestion par l'évolution des charges et la stabilité des recettes, mais parviennent à maintenir une épargne nette positive à l'horizon 2026.

BUDGET ANNEXE EAU

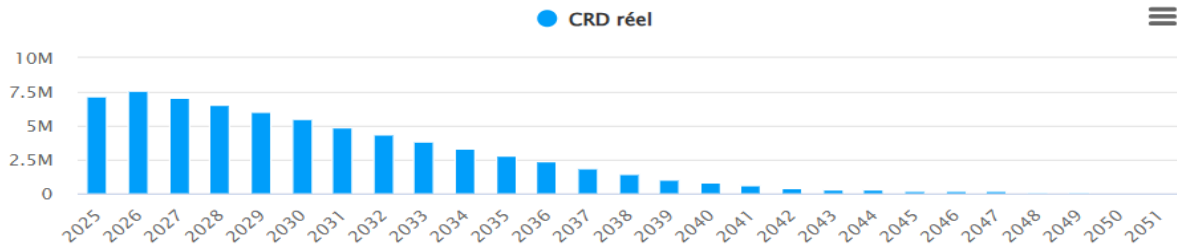
ROB_TABLEAU_6	2023	2024	2025
6. Epargne brute	2 065 851 €	1 444 774 €	1 229 876 €
10. Remboursement du capital de la dette	399 034 €	455 558 €	522 909 €
11. Epargne Nette (6 - 10)	1 666 818 €	487 121 €	706 967 €

Le schéma directeur de l'eau devra prendre en compte la contrainte d'épargne héritée de l'inflation et de la fusion du budget de l'eau en DSP. Pour rappel, l'évolution du prix de l'eau est limitée à +1% conformément à la prospective financière poursuivie depuis plusieurs années.

Dettes de l'Eau : Flux de remboursement



L'encours de dette est projeté à 7,6 M€ à fin 2025.



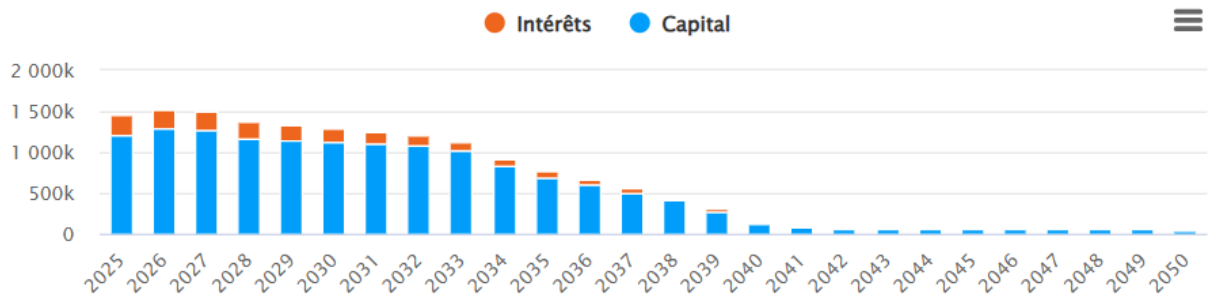
Si le budget reste maîtrisé pour 2025, il conviendra de veiller à maintenir un niveau d'épargne suffisant et de travailler sur un lissage du PPI.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

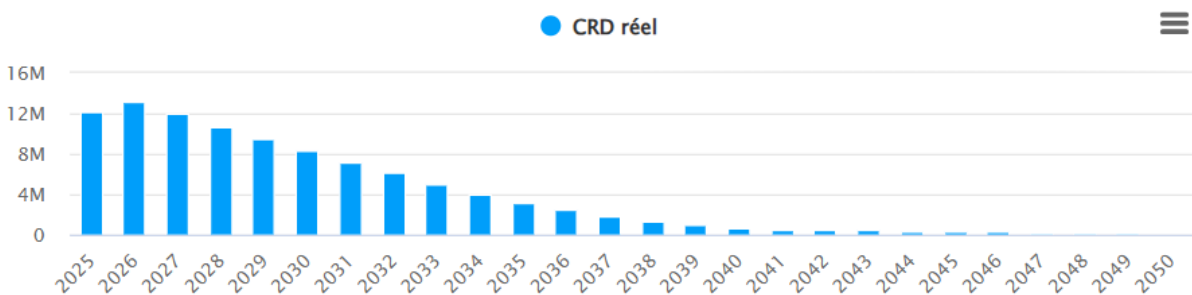
	2023	2024	2025
6. Epargne brute	2 309 433 €	2 168 915 €	2 352 747 €
10. Remboursement du capital de la dette	1 242 030 €	1 225 326 €	1 181 317 €
11. Epargne Nette (6 - 10)	1 067 403 €	943 589 €	1 171 430 €

L'achèvement du programme d'investissement s'accompagne d'une stabilité de l'endettement. Pour rappel, l'évolution du prix de l'assainissement est limitée à +2,5% conformément à la prospective financière poursuivie depuis plusieurs années.

Dettes de l'Assainissement : Flux de remboursement



L'encours de la dette est projeté à 13,2 M€ à fin 2025.



BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les excédents reportés des deux sections (1 091 K€ en 2024) sont stables et soutiennent la mise en œuvre en 2026 d'une aide aux propriétaires d'installations individuelles à la mise aux normes et à la protection de l'environnement.

BUDGETS ANNEXES TRANSPORT URBAIN

	2023	2024	2025
6. Epargne brute	98 274 €	117 266 €	241 626 €
10. Remboursement du capital de la dette	0,00	0,00	0,00
11. Epargne Nette (6 - 10)	98 274 €	117 266 €	241 626 €

Ce budget ne recourt pas à l'emprunt et n'est pas endetté. La revalorisation du taux de versement mobilité à 0,75% permet au budget de revenir en épargne positive. Toutefois, la pente de charges liée à la DSP reste plus importante que les perspectives d'évolution des produits. L'épargne est structurellement sous tension. Une gestion rigoureuse et des bilans de fréquentations devront permettre d'adapter dans le temps cet équilibre financier.

BUDGETS ANNEXES INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

Ce budget est équilibré chaque année par les contributions des collectivités (environ 350 K€) bénéficiant du service des instructeurs de l'urbanisme. Les excédents reportés (environ 90 K€) constituent la variable d'ajustement de la contribution en cours d'exercice. Par ailleurs, les frais de structures seront refacturés à minima auprès de la communauté de communes de Lyons Andelle.

BUDGETS ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES

Les coûts de fluides, d'entretien des bâtiments et terrains sont pris en charge par le budget principal pour environ 15 K€/an. Les excédents de fonctionnement générés par les loyers représentent environ 240 K€ et font l'objet de reversements au budget principal de SNA en 2026.

BUDGETS ANNEXES DES ZONES – Comptabilité de stock

➤ **ZAC FIESCHI** : Le déficit reporté de 749 K€ est projeté en forte réduction à l'issue de la vente des dernières parcelles et du bilan de ZAC.

➤ **NORMANDIE PARC** : Les études d'aménagement de la zone sud soutiennent les projets d'implantation créateurs d'emplois.

➤ **LES SAULES** : L'offre foncière de cette zone reste proposée à la vente.

➤ **ECOSEINE** : L'excédent capitalisé est de 216 K€. L'offre foncière de cette zone reste proposée à la vente.

3. DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES AU SERVICE DES COMMUNES ET DES HABITANTS DE NOTRE AGGLOMERATION

Seine Normandie Agglomération, par l'éventail des compétences qu'elle exerce, est force de soutien aux communes et aux habitants, avec une préoccupation constante du bien-être et de la qualité du quotidien de chacune des générations.

L'ensemble des services mis en place par SNA a pour objectif de répondre à l'enjeu de l'attractivité territoriale et de la qualité des services offerts aux habitants.

A ce titre le dialogue budgétaire 2026 est tourné vers le soutien des services à la population, tout en conservant un volant prévisionnel d'épargne nécessaire pour l'autofinancement de l'investissement et la couverture de la dette.

Tout en s'appuyant sur une hypothèse d'inflation de 1,5%, sont maintenus les axes prioritaires de SNA : le développement économique et la transition écologique.

3.1. Des orientations budgétaires en faveur de l'attractivité

➤ **Le développement économique et touristique : fil rouge de SNA**

L'activité touristique, véritable levier d'attractivité territoriale, reste une priorité de l'agglomération, car elle constitue, avec le développement économique, le fil rouge de l'agglomération.

Pour mémoire, chaque année notre territoire communautaire, au travers de ses pépites et sites plus confidentiels, attire :

- Plus d'1 000 000 de visiteurs sur ses 3 principaux sites;
- Près de 130 000 croisiéristes, représentant 1320 escales en 2025, soit +20% escales par rapport à 2024 ,
- De nombreux professionnels du tourisme, dont l'offre est en hausse constante : près de 930 professionnels en 2025, soit + 8% par rapport à 2024.

C'est pourquoi, afin d'accueillir au mieux ces publics, d'en améliorer leurs satisfactions ainsi que leurs consommations, SNA poursuivra en 2026 de mener à bien le déploiement de son plan d'actions touristiques en s'appuyant sur son office de tourisme communautaire : l'office de tourisme Nouvelle Normandie.

En effet, ce dernier est un activateur des synergies entre communes, professionnels du tourisme, commerçants, hébergeurs, habitants tout en continuant notamment à développer les liens avec les politiques culturelles présentes sur le territoire (MDIG, musées...).

Pour mémoire, l'office de tourisme assure également par délégation de SNA la gestion du site de Château Gaillard et son animation.

L'office de tourisme est une véritable porte d'entrée de valorisation des offres communautaires et en assure la promotion grâce à l'amélioration de ses outils de communication (site internet, réseaux sociaux, marque touristique...), tout en étant dans une démarche responsable puisque l'office de tourisme est engagé en Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE).

D'ailleurs, la politique menée en faveur des cyclotouristes (sur la Seine à Vélo, la Voie Verte de la Vallée de l'Epte et sur ceux à venir tel que La Vallée de l'Eure à Vélo/St Jacques) via ses actions (signalétiques spécifiques, aménagements, labellisation des accueils vélos...) contribue à une décarbonisation du tourisme. Elle permet aussi d'assurer la valorisation des milieux ruraux traversés par les itinéraires ou boucles et de redéfinir les rapports entre les touristes et les territoires traversés (temps, relations humaines, consommations...).

Grâce aux retombées touristiques qui soutiennent fortement la dynamique commerciale locale et contribuent à favoriser les politiques d'accompagnement de SNA envers les commerces pour préserver l'offre de proximité, la conjoncture nationale difficile en matière de commerces n'épargne pas le territoire. Dans ce contexte malgré tout, les principaux pôles commerciaux de l'Agglomération maintiennent des taux de vacance commerciale stable dans nos centre-villes. Le soutien à l'attractivité commerciale et la diversité de l'offre des centres-villes et des centres-bourgs reste une priorité en 2026 pour l'Agglomération grâce au soutien des dispositifs PVD (Petites Villes de Demain) et ACV (Action Cœur de Ville) qui viennent appuyer notre démarche.

2025 a également été marqué par les enjeux de développement économique. La poursuite des développements et projets envisagés sur Normandie Parc Sud avec la reprise des procédures suite à des contentieux locaux. Toutefois, cela n'empêche pas le travail en temps masqué avec de nombreux prospects intéressés par la zone, et qui à l'issue des procédures en cours, pourront mettre en œuvre leurs projets d'activités sur SNA, créateurs d'emplois et de richesses pour l'ensemble du territoire. L'aménagement du Normandie Parc Sud reste donc une priorité pour 2026.

Le campus de l'Espace n'est pas en reste avec l'implantation d'un fleuron du spatial européen. MAIA SPACE a confirmé le choix d'implanter sa nouvelle usine sur le site de Vernon, spécialisée dans les lanceurs spatiaux réutilisables, elle accueillera environ 160 salariés pour monter à terme à plus de 300. Un premier vol de démonstration est prévu en 2027. Cette nouvelle implantation confirme la stratégie de développement du campus à poursuivre et laisse présager d'autres projets à venir.

De nombreux partenariats sont ainsi tissés et poursuivis en 2026 avec des partenaires tels que Normandie Aerospace (NAE), NextMove, France Hydrogène pour inscrire ce site au cœur des réseaux et filières d'avenir, comme avec notre présence pour la seconde fois au salon du Bourget en 2025. L'entente Axe Seine et le dispositif territoire d'industrie sont également facteurs d'attractivité et de mutualisation des forces économiques au sein de la vallée de Seine, et permet là encore de renforcer la visibilité de SNA ou de monter des projets communs, vitrines pour notre territoire (salon du SIMI/ journée usines ouvertes).

C'est en ce sens que Seine Normandie Agglomération a repris en 2025 à son compte la gestion des dispositifs d'aides aux entreprises de son territoire dans un objectif de maintien de son attractivité territoriale vis-à-vis des territoires voisins et dans une logique de dynamisation de son tissu économique. Une enveloppe spécifique sera fléchée dès 2026 pour mener à bien cette stratégie de développement économique sur SNA.

Parmi les enjeux 2025/2026, SNA travaille également à la reconversion de friches industrielles telles que Holophane, les bords de Seine, qui dans un contexte de raréfaction du foncier, seront des sites à forts enjeux pour lesquels des études de faisabilité sont lancées et aboutiront dès 2026. Un budget annexe dédié permettant des acquisitions foncières en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie a été créé en ce sens.

Seine Normandie Agglomération verra également la préparation du déménagement de ses locaux administratifs prévus en 2027 et dont les investissements s'effectueront dès 2026. Cette opération permettra ainsi de céder le site actuel convoité pour du développement économique en favorisant l'implantation ou le développement d'entreprises et d'emplois.

Ce déplacement permettra également des gains énergétiques en fonctionnement et facilitera le regroupement des équipes et l'accessibilité en transports en communs pour les usagers. A travers ce choix, Seine Normandie Agglomération s'engage dans une dynamique cohérente en matière d'aménagement du territoire et de respect du zéro artificialisation, en faisant le choix d'une implantation sur une ancienne friche « la papeterie » au cœur du développement de nouveaux quartiers urbains. En étant exemplaire, cette démarche contribue à l'attractivité territoriale de l'agglomération.

➤ **Des outils d'aménagement territorial fondamentaux qui préparent l'avenir**

Le développement économique, et plus largement l'aménagement du territoire, passent nécessairement par la planification et la coordination des outils permettant l'anticipation et la définition des politiques publiques de demain.

Pour faire suite au Schéma de Cohérence Territoriale qui sera approuvé fin 2025, SNA doit en 2026 anticiper la mise en compatibilité des documents d'urbanisme de ces communes et leur accompagnement.

Cet outil permettra également d'inscrire les politiques d'habitats et de logements dans les grandes orientations du développement de l'agglomération. C'est à ce titre qu'en 2026, SNA lancera la révision obligatoire de son PLH (Programme Local de l'Habitat), traduction programmatique des ambitions du SCoT.

L'action principale du PLH, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui arrive à terme en Juin 2026, a disposé pour rappel d'un budget total de près de 5,6 millions d'euros pour accompagner les habitants du territoire dans des projets de rénovation énergétique, mise en accessibilité ou rénovation complète de leurs logements. Cette opération a permis également d'inciter à la remise sur le marché de logements vacants, en accompagnant les propriétaires techniquement et financièrement dans leur mise aux normes. Ainsi, depuis le lancement de l'OPAH en 2021, 1210 particuliers ont déjà été accompagnés techniquement et plus de 12 millions d'euros de travaux qui ont été déjà engagés, pour 8 067 326 € de subventions accordées par SNA et ses partenaires.

En matière d'aménagement, SNA, très engagée dans le traitement de ses friches, a vu en 2025 la finalisation de la reconversion de la ZAC Fieschi. Il restera deux bâtiments à réinvestir en 2026. Cet éco-quartier est un exemple de réaménagement mixte et équilibré en cœur de ville, avec ses 600 logements, ses commerces, ses activités économiques, et son tiers-lieu engagé pour la transition écologique du territoire en plein développement. C'est près d'un demi-milliard d'euros d'investissements publics et privés qui ont bénéficié à la renaissance de cette friche.

SNA a pu compter sur cette visibilité pour poursuivre d'autres opérations de reconversion par appels à projets qui permettent de voir sortir des propositions d'aménagement mixtes et qualitatives totalement financées par des investisseurs privés. Comme par exemple, l'ancien terrain de sport à St Marcel, dont le permis de construire a été accordé en 2025. Sur un peu plus de 2ha, un nouvel espace de vie mixant habitats, commerces et lieux de vie partagés verra le jour. Plus de 250 logements seront édifiés, dont environ 90 dans une résidence de co-living seniors et jeunes actifs. Leurs habitants pourront évoluer sans risques dans l'immense majorité du quartier à pieds ou à vélos, grâce à de grands espaces verts pacifiés et arborés, avec aménagements sportifs et jardins partagés entre autres. Des commerces de proximité seront implantés, permettant de renforcer la vie de quartier, sans créer de concurrence avec les commerces déjà présents en centre-ville de Vernon et Saint Marcel. Ce quartier devrait accueillir ses premiers habitants en 2027.

Ces recettes alimentent ainsi la capacité de réinvestir dans d'autres politiques publiques structurantes.

3.2. Des orientations budgétaires responsables en lien avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

➤ **Notre résilience alimentaire comme enjeux environnemental et sociétal majeurs du territoire**

2026, poursuivra le renforcement du Plan alimentaire territorial de SNA avec le développement d'une dimension social pour un accès à tous au bien manger, l'accompagnement de la restauration collective pour qualifier les repas, la prise en compte des enjeux de préservation environnementale (eau, biodiversité, sols...) ...

Pour rappel, aujourd'hui, sur le territoire de SNA, nous ne produisons que 4% de nos besoins en fruits et légumes !

➤ **La biodiversité, remarquable et ordinaire, un patrimoine commun à préserver car protéger la biodiversité c'est protéger le vivant !**

Grâce à la mise en place de dispositif d'accompagnement des communes, agriculteurs, entreprises, particuliers, associations du territoire tels que l'aide à la plantation de vergers, d'arbres, de vignes, de haies, plus de 7 800 mètres linéaires de haies et fruitiers & 6 750 arbres ont été plantés avec le soutien de SNA depuis 2020, contribuant grandement aux objectifs de renaturation.

Par ailleurs, la définition d'une stratégie territoriale de préservation et de (re)naturation avec la poursuite de l'animation des sites classés Natura 2000, la collaboration avec le Département de l'Eure sur la politique Espaces naturels sensibles, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes fait également partie des actions qui seront confortées en 2026. Plus de 3 000 ha du territoire de SNA sont aujourd'hui classés Natura 2000.

➤ **Un enjeu double de diminution des consommations et de productions d'énergies renouvelables**

En matière de production énergétique, SNA accompagne ses communes dans la réalisation d'appels à projets ou le suivi des démarches/porteurs de projet tels que par exemple :

- Sur l'ancien site d'enfouissement des Bourdines à Vernon pour la réalisation d'une ferme solaire représentant un parc photovoltaïque de près de 5ha pour 4247 MWh
- Sur une friche industrielle St Marcelloise, l'entreprise Urbasolar est en cours d'aménagement d'un parc solaire
- Des projets de méthaniseurs tel celui des 3 chênes inauguré à Vexin sur Epte
- Ou encore dans leurs réflexions de productions éoliennes en lien avec le SIEGE 27

Cette politique de développement de la production d'énergies renouvelables sur le territoire s'appuie sur les zones d'accélération de production (ZAENR) définies par les communes, via l'appui des services de SNA. Ce travail partenarial a permis de lancer une dynamique de développement de projets pour les prochaines années.

Concernant la sobriété dans l'usage de l'énergie, SNA met à disposition de ses communes une conseillère en énergie partagée, qui les accompagne dans leurs projets de rénovation énergétique et construction. En analysant leurs bâtis, leurs consommations énergétiques, en formulant des préconisations adaptées, elle permet de faire sortir de terre des projets vertueux à la fois en termes d'émission de CO², de consommation d'énergie, et de protection des finances communales. 16 communes sont aujourd'hui engagées dans cette démarche.

➤ **En 2026, les mobilités actives et durables au cœur de notre territoire**

SNA poursuit son engagement en faveur de déplacements plus verts, inclusifs et adaptés aux besoins de ses habitants.

L'année 2026 marquera une étape importante avec l'élaboration et la mise en œuvre du schéma directeur cyclable, véritable document de cadrage stratégique. Celui-ci permettra à la communauté d'agglomération de :

- Définir un plan d'action ambitieux en faveur du développement des infrastructures cyclables sécurisées et du maillage territorial ;
- D'accompagner les communes dans la création et la coordination des aménagements ;
- Traiter, au-delà des itinéraires, les enjeux de stationnement, de jalonnement, de sécurité et de lien avec les autres modes de transport ;
- Sensibiliser les habitants à la culture vélo et à l'importance des mobilités actives.

Les mobilités actives seront au cœur de l'année 2026, avec une volonté forte de :

- Rendre visible et accessible la pratique du vélo et de la marche à pied ;
- Améliorer l'accessibilité des points d'arrêt du réseau urbain, afin d'être plus inclusif et d'adapter l'offre de transport à l'ensemble des usagers.

En parallèle, SNA renforce la sécurisation des transports scolaires. À la rentrée 2025/2026, une nouvelle billettique scolaire a été déployée. Elle permet de :

- Disposer d'une vision en temps réel des élèves inscrits montant à bord des bus et d'améliorer le suivi et la sécurité des trajets ;
- Réduire l'empreinte carbone grâce à la diminution des impressions de cartes papier.

➤ **Les interventions de SNA sur le grand cycle de l'eau :**

Dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie de **maitrise des ruissellements**, SNA a lancé en 2024 une étude afin de réaliser un état des lieux des problématiques de ruissellement sur tout le territoire de l'agglomération et d'élaborer une stratégie de maîtrise des ruissellements en définissant les secteurs prioritaires au regard des enjeux identifiés.

Pour la **GEMAPI**, l'élaboration des programmes prévisionnels en matière de gestion des milieux aquatiques et humides (PPMAH) et de gestion des inondations afin d'aboutir à un programme pluriannuel d'investissement en études et en travaux sur l'ensemble du territoire de SNA.

SNA réalise également actuellement son **schéma directeur de gestion des eaux pluviales urbaines** afin d'établir les programmes pluriannuels d'investissements à venir.

➤ **Les interventions de SNA sur la gestion des déchets :**

SNA s'est engagée dans une démarche d'amélioration de ses déchetteries au travers de la construction d'une nouvelle déchetterie sur Vernon, dont les travaux ont démarré en février 2024 et ont été finalisés en octobre 2025.

Les autres sites du territoire ne seront pas oubliés avec le plan de sécurisation et d'optimisation des 4 déchetteries (Gasny, Tourny, Pacy-sur-Eure, La Chapelle Longueville) qui a débuté en 2025 et s'étendra jusqu'en 2027/2028.

Le budget prévisionnel 2026 intègre le déploiement de dispositifs pour le tri à la source des biodéchets dans un objectif d'inciter à la réduction des déchets et permettre une continuité de la maîtrise des coûts liés à leur gestion.

➤ **Une politique d'achat public et des usages informatiques et numériques responsable**

Dans le cadre de Loi AGECE et d'une démarche de transition climatique et écologique, la SNA s'inscrit dans la nécessité d'un changement de modèle, incarné par les actions menées dans sa politique d'achats.

Les achats doivent tendre vers des fournitures **issues du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées**.

Aussi, dans le cadre de ses marchés, des critères de jugement des offres dédiés à ces thématiques doivent être intégrés et, concernant les consultations inférieures à 40K HT, SNA fait régulièrement appel à des entreprises spécialistes du reconditionnement.

Par ailleurs, SNA respecte des pourcentages issus des fournitures du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées, pour certaines catégories de dépenses (vêtements de travail, matériel informatique, fournitures de bureau, papiers, téléphonie, véhicules, bicyclettes, jeux et jouets, mobilier de bureau, appareils ménagers, ...).

Ces achats sont en croissance constante (mobilier, calendriers, papier recyclé et autres fournitures de bureau).

En effet, de plus en plus d'opérateurs économiques proposent des articles reconditionnés et l'activité se développe. L'achat de seconde main devient plus accessible et est également facilité par des entreprises en mesure aujourd'hui de valoriser la part éligible à la loi AGECE.

En 2026, SNA renforcera sa démarche écoresponsable sur ces différents segments d'achats (réflexion sur le mobilier, l'électroménager dit domestique), en sensibilisant plus étroitement les agents des services sur ce sujet.

➤ **Cybersécurité de l'agglomération numérique**

Selon l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information), en 2022, les collectivités locales constituent la deuxième catégorie de victime la plus affectée par des attaques par rançongiciel derrière les TPE, PME et ETI. Elles représentent ainsi 23 % des incidents traités par ou rapportés à l'agence.

Consciente des enjeux de sécurité auxquels elle est exposée, Seine Normandie Agglomération s'est engagée dès l'année 2021, dans un plan pluriannuel de modernisation de son système d'information, afin d'évacuer progressivement une dette technologique accumulée depuis plusieurs années et de combler par la même occasion, les failles de sécurité héritées de cette obsolescence.

Ce plan doit amener la collectivité à un niveau de maturité de sécurité informatique évalué comme suffisant sur une période allant jusqu'à 2027.

Après les travaux réalisés dans les phases initiales, l'année 2026 verra la mise en place des actions identifiées en phase 2 du plan. Les nouvelles actions programmées dans le schéma devraient s'engager tant en dépenses d'investissements qu'en dépenses en fonctionnement supplémentaires dédiées uniquement à la sécurité du système d'information.

➤ **L'Intelligence Artificielle au service des citoyens**

SNA s'engage dans une dynamique de modernisation de ses services publics avec une attention particulière portée à l'innovation technologique notamment au travers des nouveaux services portés par l'Intelligence Artificielle.

Une étude sur le sujet avec un AMO, va être conduite dans ce sens dès fin 2025 et se poursuivre en 2026 avec la mise en œuvre de plan d'actions adapté, aussi bien aux usages internes des services qu'à destination des habitants.

➤ **Une politique d'achat public et des usages informatiques et numériques responsable**

Concernant les usages Numériques et de l'Informatique, SNA poursuit ses actions de réduction des consommables et l'amélioration de la sobriété numérique :

- La consommation et le bon remplacement des consommables d'impression est suivi. 95% des consommables sont remplacés suivant la préconisation du constructeur. Cet indicateur remarquablement constant est vérifié tous les ans.
- En 2024 : 1418 kg de matériel électronique ont été recyclés en DEEE. L'équivalent s'est également tenu en 2025 et depuis tous les matériels électroniques collectés rentrent dans un processus systématique de 'cannibalisation' afin de réutiliser les composants pouvant l'être ou sont orientés vers le recyclage DEEE.
- Tous les achats de téléphones mobiles se font désormais sur du matériel de 2eme main par l'intermédiaire de sociétés françaises spécialisées dans le domaine.
- Depuis 2022, l'infrastructure informatique est hyperconvergée, ce qui a permis de réduire le nombre de serveurs et la consommation électrique.

En partageant la prise de conscience de chacun quant à la transition climatique et énergétique, SNA participe par ses actions à la protection environnementale au service de ses communes et du bien vivre de ses habitants.

3.3. Des orientations budgétaires solidaires envers les plus fragiles

La proximité de Seine Normandie Agglomération auprès des populations en fragilité est gage d'avenir pour un territoire mettant en avant ses qualités d'accueil et de bien-être. SNA poursuivra également son soutien financier et technique aux communes.

➤ **L'aide aux plus fragiles**

L'Espace Information Médiation et la Politique de la Ville

L'Espace Information Médiation (EIM), situé au cœur des Valmeux, apporte un soutien social essentiel à la vie du quartier, notamment depuis sa labellisation France Service et Point Conseil Budget. Fort de son expérience, l'EIM est sollicité par les communes de l'agglomération afin de répondre aux besoins de leur population. Pour y répondre, le service envisage d'adapter son offre pour répondre au besoin du territoire.

La Politique de Ville, quant à elle, maintient ses efforts en 2026, pour soutenir les quartiers prioritaires de la ville, au travers de différentes actions en faveur de la citoyenneté et du vivre ensemble.

Le Centre Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Le CISPD prolongera les travaux sur la cartographie des caméras de vidéosurveillance afin d'organiser le territoire en lien avec le déploiement côté département. Il a pour objectif 2026 d'étendre l'offre de conseil et outils mis à disposition des communes en matière de prévention de la délinquance.

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale

Le CIAS porte des actions en faveur de la promotion de la santé des habitants de l'agglomération, ainsi qu'une politique en faveur du maintien à domicile de sa population, toujours plus engagée au service des aînés du territoire. De nouvelles arrivées de médecins et professionnels paramédicaux sont attendues pour 2026.

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

Le service poursuivra en 2026 une campagne de valorisation et d'attractivité du métier, afin d'attirer de nouveaux profils, et ainsi répondre aux enjeux démographiques à venir. Un autre axe majeur portera sur les axes d'amélioration identifiés lors de l'évaluation externe, réalisée en 2025.

La santé

L'agglomération poursuivra en 2026 le déploiement des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP), ainsi que la recherche d'une offre médicale adaptée aux besoins de la population. Les actions de prévention resteront également un axe fort de travail pour promouvoir la bonne santé des habitants, malgré le manque de professionnels.

Dans le cadre de son Contrat Local en Santé Mental, SNA est pleinement engagée dans les actions en faveur de sa promotion et continuera en 2026 à renforcer sa politique en la matière, conformément à la priorité nationale fixée par le Gouvernement.

Sports

Nos équipements connaissent un réel engouement avec 170 000 entrées en 2025 à l'espace grande garenne de Saint Marcel, 70 000 à la piscine Robert Taron de Pacy-sur-Eure et 10 000 à celle des Andelys (ouverture saisonnière de 4 mois).

2025 a vu un changement de délégataire s'opérer pour la gestion des piscines du territoire et prendra pleinement ses effets en 2026 dans un souci d'amélioration constante des services rendus à la population. La priorité, à compter de 2026, sera d'affirmer le positionnement de SNA concernant l'apprentissage de la natation.

SNA souhaite en effet renforcer l'accueil des scolaires, en vue de renforcer l'apprentissage de la natation pour prévenir le risque de noyade, conformément au plan interministériel « Aisance aquatique ».

Cela passera également par un plan d'investissement conséquent de rénovation des équipements prévus au PPI. Ces travaux de fond permettront de les pérenniser pour une meilleure optimisation, et atteindre l'objectif d'accroissement de fréquentation.

Petite enfance et jeunesse

L'année 2025 a permis de finaliser l'aménagement d'un espace dédié aux plus petits sur la Macfa de Saint Marcel, la création de places de stationnement au sein de l'Alsh de Saint Marcel, le lancement du projet de végétalisation de la cour de La Libellule (Macfa Vernon) et intervention sur la Qualité de l'air au sein des EAJE.

Fort d'un maillage équitable de l'offre d'accueil de la petite enfance à la jeunesse, SNA poursuit sa politique du Service Public Petite Enfance (SPPE), et la cohérence éducative jusqu'à la jeunesse.

Le suivi du projet ALSH, RPE sur Vexin sur Epte sera le projet d'investissement majeur du service, la végétalisation de la cour de la Libellule, le plan d'intervention qualité de l'air, et de rénovation des sols souples pour les EAJE, renforcent la modernisation des équipements pour l'année 2026

CULTURE

La politique culturelle communautaire, c'est chaque année près de 15 000 billets, près de 400 000 prêts de documents dans nos médiathèques et plus de 1 000 élèves inscrits aux conservatoires. Ces chiffres de fréquentation en hausse constante témoignent de l'intérêt des publics.

C'est dans ce cadre que SNA poursuit sa politique culturelle autour de la création et de la gestion de l'ensemble de ses équipements culturels intercommunaux de lecture publique, d'enseignements artistiques et de spectacle vivants, via la marque SNAC.

Parmi les actions phares 2025, on peut noter :

- **Le lancement du concours d'architectes, en avril 2025, pour le tiers-lieu culturel des Andelys.** Offrir à chaque habitant un accès à la culture, c'est le défi que relèvent ensemble Seine Normandie Agglomération et la Ville des Andelys en initiant un projet culturel inédit au nord du territoire, fléché pour son déficit en équipements culturels notamment en matière de lecture publique. Le futur tiers-lieu réunira une médiathèque, un studio de répétition, un conservatoire, des espaces partagés et des services culturels dans un même bâtiment de 2 523 m², favorisant ainsi les synergies, les échanges et l'accès à la culture pour toutes et tous.
- **Escapades** : un prix littéraire organisé tous les deux ans sur notre territoire, réunissant classes de lycéens et public adulte. L'édition 2025 a été consacrée au Japon, dans le cadre du fil rouge *Une année au Japon*, décliné dans tout le réseau des médiathèques.
- **Un an de prêt d'instruments** : lancé en juin 2024, ce dispositif a immédiatement rencontré un franc succès. Cette initiative audacieuse a conquis le public en permettant à chacun de s'essayer à de nouvelles pratiques musicales sans contrainte financière. Sur une année, le service a totalisé 352 prêts.
- **Présentation de la saison des théâtres 2025/2026** : en juin, 450 spectateurs et 3 810 billets vendus. Depuis trois ans, les chiffres ne cessent de progresser.
- **La rentrée culturelle 2024** : organisée en septembre par l'ensemble des équipes SNAC
- **Création du département "musiques actuelles"**. Ces disciplines, déjà présentes à l'école des Andelys et amorcées depuis 2020 à Saint-Marcel avec l'ouverture d'une classe de guitare électrique, de basse et de chant, trouvent désormais leur place dans un département dédié. Avec 82 élèves et 8 enseignants, l'année 2025 marque officiellement la création d'un département consacré aux musiques actuelles au sein du conservatoire.
- La 3^e édition du Festival Jeune Public *La Krok'semaine* a proposé 6 représentations et rassemblé 1 110 spectateurs.

En 2026, SNAC poursuit des projets culturels ambitieux sur le territoire :

- **Développer et faire connaître Seine Normandie Agglomération Culture** pour renforcer son rayonnement et sa place dans le paysage culturel.
- **Soutien à la création artistique** : le théâtre attribue depuis deux ans des enveloppes destinées à accompagner les compagnies, afin de favoriser l'émergence de nouveaux projets, soutenir leur professionnalisation et renforcer la vitalité du tissu artistique local.
- **Le Département musiques actuelles** continue de se développer, avec la mise en place de nouveaux partenariats.
- **MAO – Musique assistée par ordinateur** : cette nouvelle offre complète la démarche musicale repensée à la médiathèque de Vernon (prêt d'instruments, fauteuil d'écoute, prêt de vinyles depuis 2024) et encourage la pratique amateur. En novembre 2025, trois sessions de formation MAO permettront aux apprentis musiciens de se lancer dans la création. Un ordinateur équipé de logiciels adaptés (*Ableton Live, Logic Pro*) sera ensuite mis à disposition, sur réservation, en autonomie.
- **Ô l'eau** : le fil rouge 2025/2026 pour le réseau des médiathèques. Pourquoi l'eau ? L'eau est source de vie, de culture et de créativité. Elle est aussi au cœur des conflits, des inégalités et le théâtre de bien des détresses humaines.

Ateliers, expositions, conférences et rencontres, tout le réseau s'associe pour la découverte de ce continent bleu, de septembre 2025 à juin 2026.

- **4^e édition du Festival Jeune Public La Krok'semaine**, en mars 2026, avec une programmation de spectacles destinée à l'ensemble des enfants ainsi que le développement de partenariats.
- **Un conservatoire qui donne de la voix** : pour la première fois, le conservatoire se dote d'un fil rouge, avec une centaine d'événements proposés tout au long de l'année par les élèves et les enseignants autour de la voix.
- **Théâtre** : Continuer à proposer une programmation de qualité destinée à tous les publics.
- Commencer à développer un volet d'actions « **hors les murs** ».

3.4. Un Programme d'Investissement Pluriannuel (PPI) au service du contrat de territoire et des autres dispositifs de contractualisation partenariaux

Le contrat de territoire et les dispositifs d'accompagnement de l'Etat s'illustrent avec le nouveau PPI de SNA et viennent appuyer les principaux projets portés par l'agglomération grâce au soutien financier du Département, de la Région et de l'Etat.

Par ailleurs, la candidature mutualisée du GAL (Groupe d'Actions Locales) Vexin Normand pour le programme Leader nouvelle génération retenue par la région Normandie pour un montant de 1,8M€ sur la période 2023-2027, se poursuit et vient concourir au développement de projets ruraux, innovants sur l'ensemble du territoire de SNA.

Les nouveaux outils et support de SNA renforcent le suivi de la prospective financière et de la soutenabilité du plan pluriannuel d'investissement (PPI). Il permet ainsi de faire des choix raisonnés pour les projets structurants du territoire.

Les PPI budgétaires correspondent à la phase de programmation. Ils se distinguent des PPI financiers qui affinent la prospective de décaissement afin de déterminer le besoin réel de financement.

Le PPI financier du budget principal pour la période 2024-2026 représente un programme d'un montant cumulé sur la période de 32,3 M€, inscrit sur la base d'une estimation réelle de décaissement et d'encaissement et réparti comme suit :

Année	2024	2025	2026	Total
Investissement	5 131 611	8 447 318	18 757 971	32 336 900 €
Subventions et cessions	227 110	1 424 657	1 073 542	2 725 310 €

**Les programmes d'investissement sont répartis par opération dont le détail est joint en annexe du présent rapport.*

PPI BUDGETAIRE DE L'ASSAINISSEMENT

	2 024	2 025	2 026	2 027
Investissement	3 166 259	2 537 344	2 039 413	1 602 325
Subvention	50 000	2 113 127	838 762	455 488

La stratégie d'investissement en matière d'assainissement collectif 2026 reste constante à celle de de 2025 et la tarification sera également stable.

Prospective financière pour le Service public de l'assainissement non collectif (SPANC)

Il y a 12 500 installations en assainissement non collectif sur le territoire de SNA avec un taux de non conformités d'environ 70%.

L'Agence de l'Eau Seine Normandie n'attribuant quasiment plus aucune aide aux particuliers dans le cadre de son XI^e programme, SNA a décidé en 2025 d'accompagner financièrement les propriétaires à réhabiliter leur installation d'assainissement non collectif jusqu'au 31 décembre 2026 à hauteur de 8000 € maximum et sur la base du budget excédentaire du SPANC.

Une première quinze de dossiers sont d'ores et déjà en cours d'attribution. C'est une mesure phare et ambitieuse pour notre agglomération tant d'un point de vue d'équité sociale et surtout dans un objectif d'amélioration constante de la qualité des eaux de notre territoire et pour nos habitants.

PPI BUDGETAIRE DE L'EAU

	2023	2024	2025	2026
Investissement	5 971 000	4 924 115	4 461 000	4 101 000
Subvention	78 000	454 116	58 000	158 000

La stratégie d'investissement du budget eau en 2026 reste constante à celle de de 2025 et la tarification sera également stable. Le schéma directeur a été lancé et donnera les orientations prioritaires qu'il conviendra de traduire en 2027 dans le plan d'actions et le PPI du budget annexe.

4. LES RESSOURCES HUMAINES, FER DE LANCE DE L'ACTION PUBLIQUE

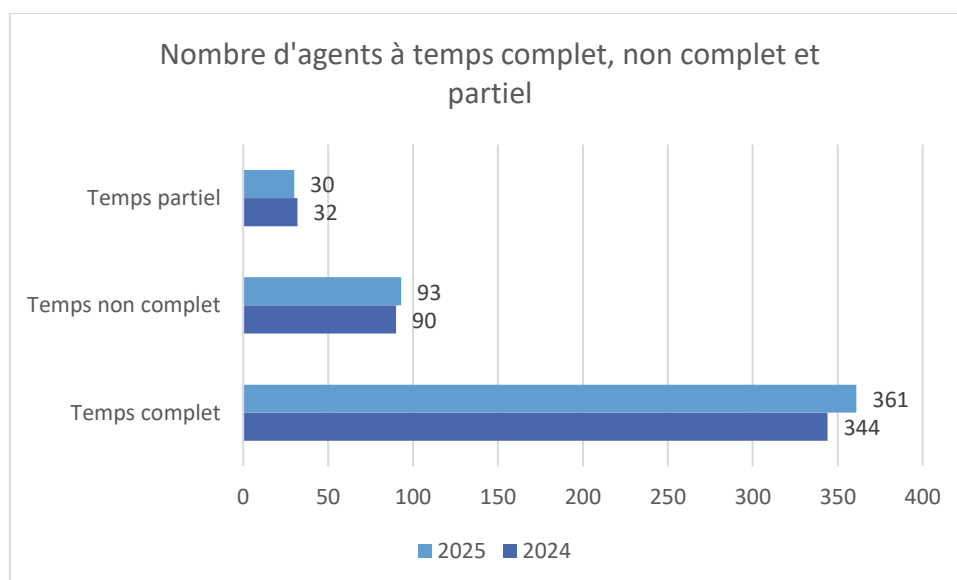
Les agents de Seine Normandie Agglomération, par leur engagement et leur sens du service public, sont le cœur battant de l'action publique.

La régularité des formations tenues, l'adaptation des compétences au besoin des services, l'exigence des entretiens professionnels, la cohésion des équipes sont les ferments de leur réussite.

4.1. Un temps de travail conforme aux obligations du code du travail

Les agents permanents à temps complet réalisent sur l'année 1607h. Néanmoins, les agents peuvent avoir des temps de travail différents soit à temps complet (74%), à temps non complet (19%) et à temps partiel (7%). D'une année à l'autre la structure des emplois demeure identique.

Temps de travail des agents permanents

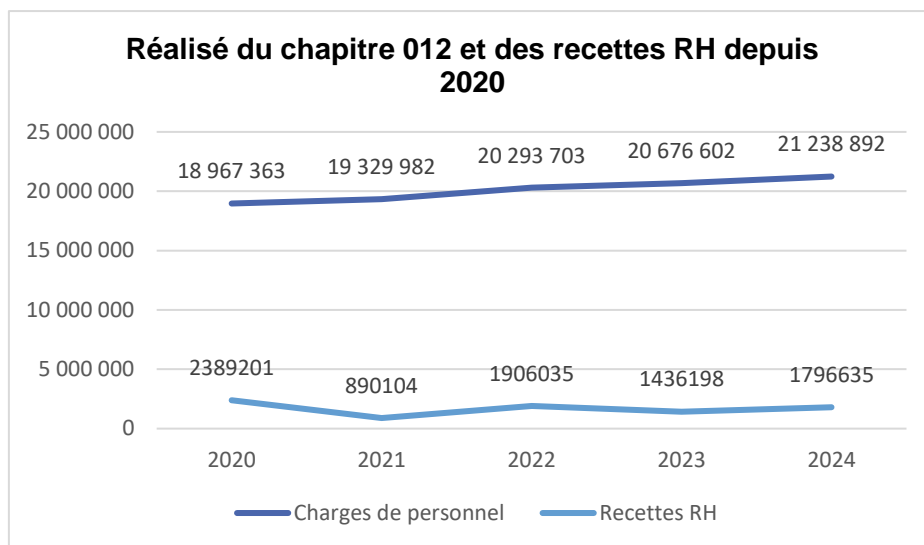


4.2. Une masse salariale contenue et des efforts ciblés

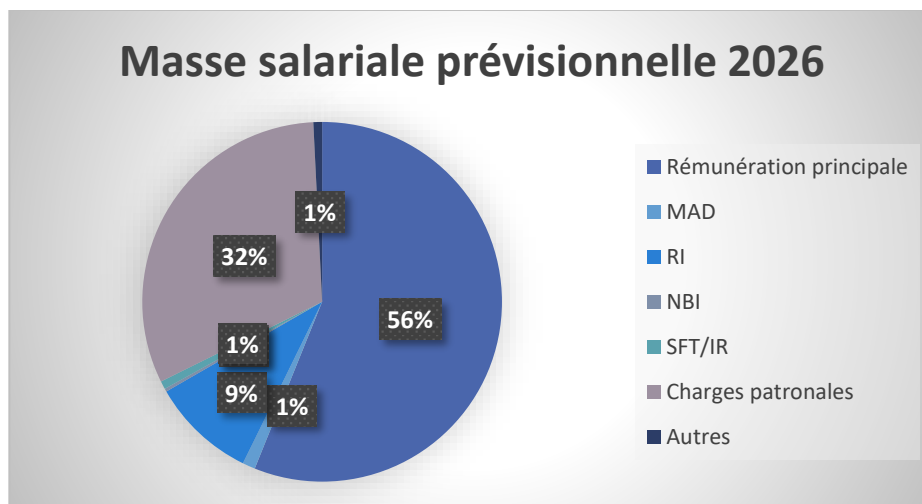
Les charges de personnel représentent en moyenne sur les dernières années, 31% des dépenses de fonctionnement.

Pour 2025, elles représentent une projection pour le budget principal de SNA de 19 642 K€ soit une hausse de 5 % par rapport à 2024. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation de 3 points de la cotisation patronale de la CNRACL et de créations de poste.

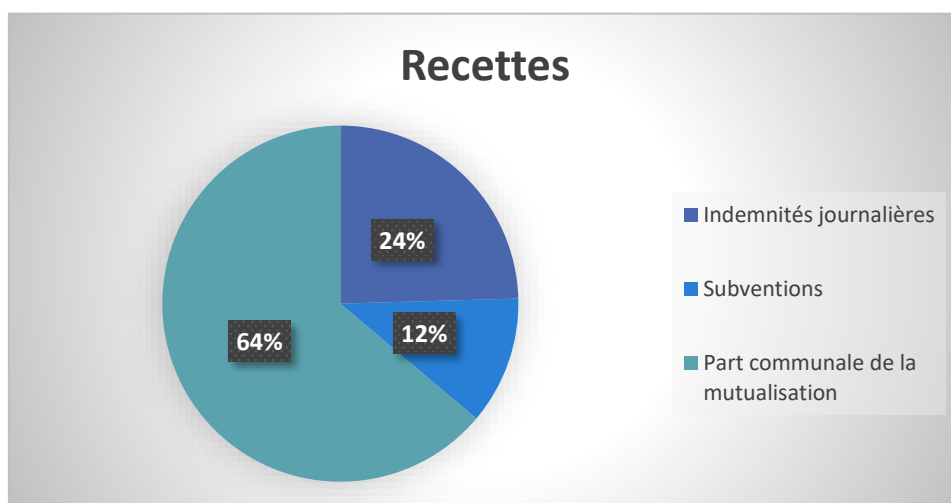
La masse salariale prévisionnelle de 2026 du 012 est de 20,1 M€ prenant en compte la participation employeur pour la prévoyance santé à compter du 1^{er} janvier 2026 soit une augmentation de 2,67 %.



La masse salariale prévisionnelle 2026 de SNA est de 26 876 940 € (tous budgets confondus) qui se décompose comme suit, en dépenses :



La masse salariale nette prévisionnelle est de 23 813 947 € en tenant compte des recettes et de la pondération des attributions de compensation relatives aux services communs suivantes :



Des dépenses restent incompressibles car elles sont liées aux mesures nationales :

- Le taux de cotisation pour la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales CNRACL a été réévalué de 3 points en 2025, faisant passer la part patronale de

31,65 % à 34,65%. Le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 prévoit d'augmenter à nouveau de 3 points chaque année la part patronale jusqu'en 2028 pour atteindre 43,65 %.

Les principaux événements qui ont impacté ce chapitre en 2025 :

- Instauration du versement de la prime ISOE fixe à tous les agents d'enseignement artistique avec un minimum de 80 €, proratisé selon le temps de travail.

Les principales mesures qui ont permis de réduire les charges de personnel en 2025 :

- Rémunération des arrêts maladie à 90% pour les 90 premiers jours sur l'année glissante, à compter du 1^{er} mars 2025 ;
- Diminution du taux Accident du Travail suite à une étude avec la société NEOPTIM ;

Les principales mesures qui impacteront les charges de personnel en 2026 :

- La masse salariale 2026 évoluera également au niveau du glissement vieillesse technicité (GVT) à hauteur de 2 %.
- A compter du 1^{er} janvier 2026, un minimum de 15 € brut mensuel par agent adhérent à la mutuelle santé Mutame sera versé, soit une prévision de 48 800€.
- Depuis plusieurs années, une réflexion a été menée pour mettre en commun des collaborateurs, des moyens ou encore des équipements.

La mutualisation est donc animée par la recherche d'efficience.

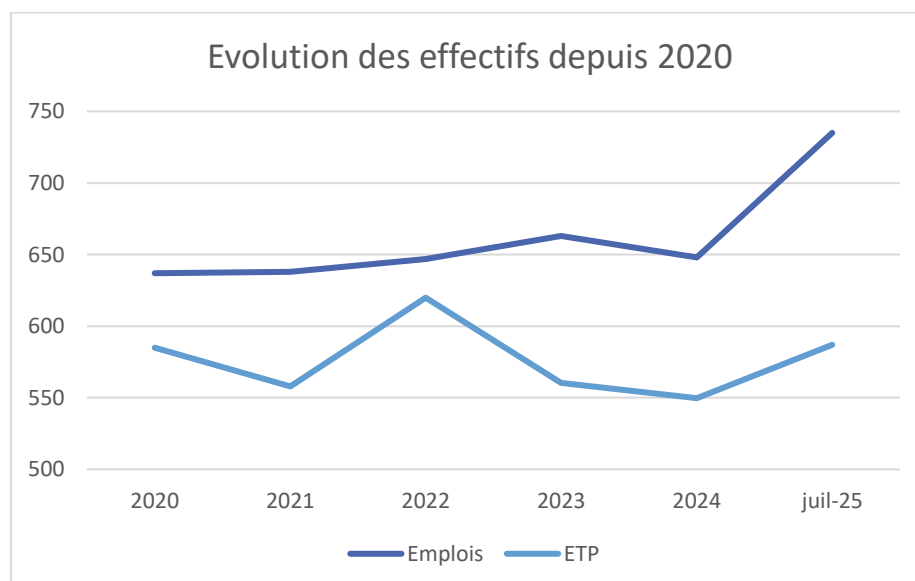
Les mutualisations des services communs, (DJCP, DRHO, DNI et Finances) ainsi que d'une partie de l'équipe de direction générale, de certains agents de la jeunesse, de l'IDS et du sport démontrent cet intérêt.

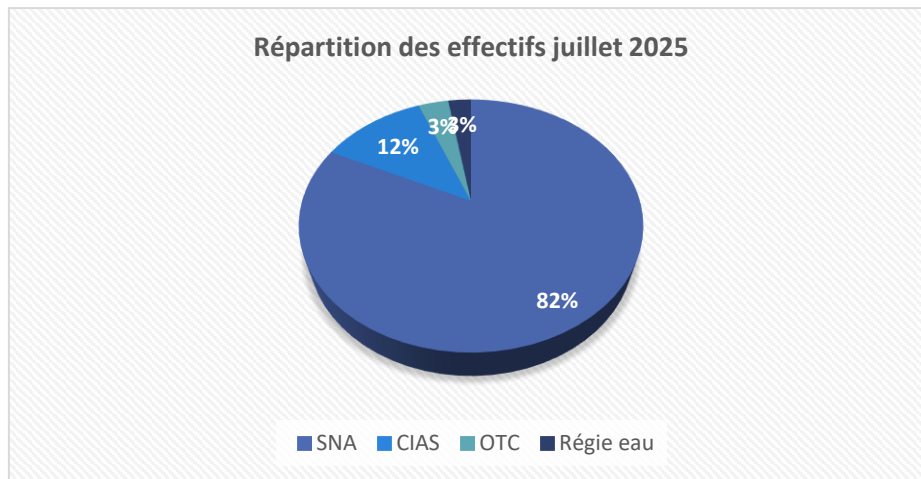
4.3. Des effectifs contenus

SNA déploie son action à travers ses budgets (dont ses budgets annexes) mais aussi par son intervention sur les budgets du CIAS et de l'OTC.

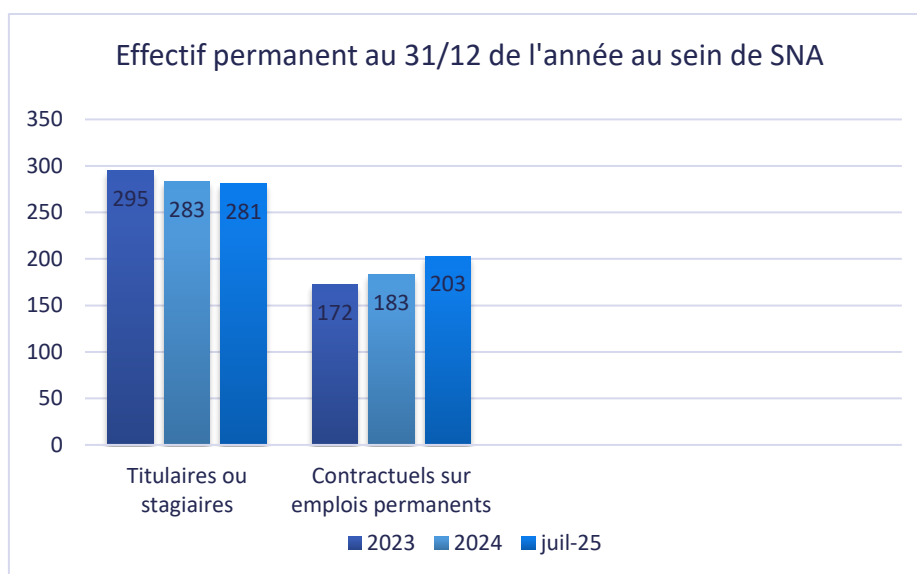
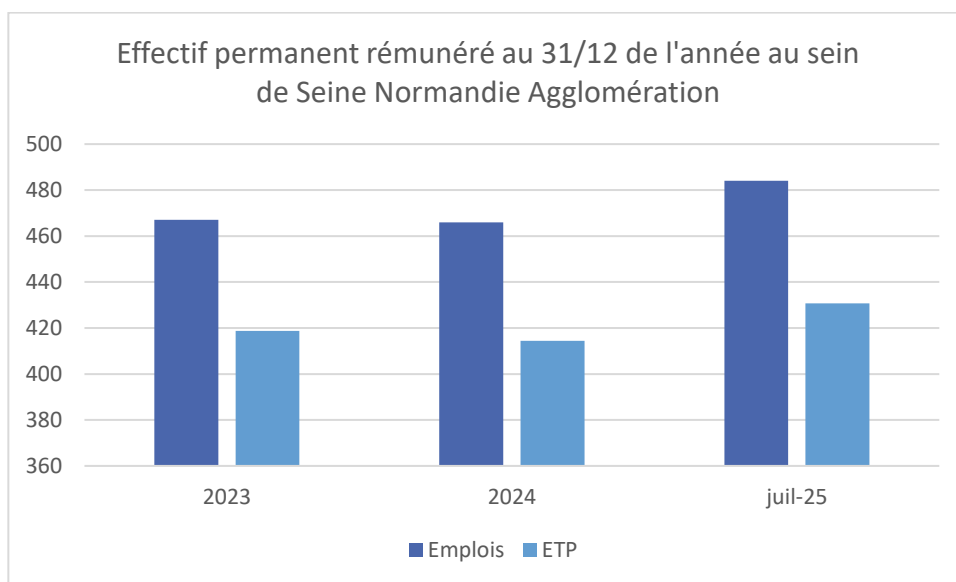
Les effectifs permanents et non permanents de SNA (tout budget et statut confondu) sont à hauteur de 648 agents en décembre 2024, soit en légère baisse par rapport à 2023, montrant la volonté de SNA de maîtriser sa trajectoire budgétaire en travaillant sur les organisations des services à chaque vacance de poste.

Les effectifs arrêtés au 31/07/2025 sont représentatifs de l'activité de SNA sur la période estivale avec le recrutement de nombreux saisonniers et vacataires mais non représentatifs de l'activité normale de SNA.





Pour information complémentaire, les effectifs de l'office de tourisme et d'une partie de la régie eau sont des agents sous contrats de droit privé.



On observe une légère baisse des effectifs fonctionnaires au profit des agents contractuels et notamment des agents en CDI.

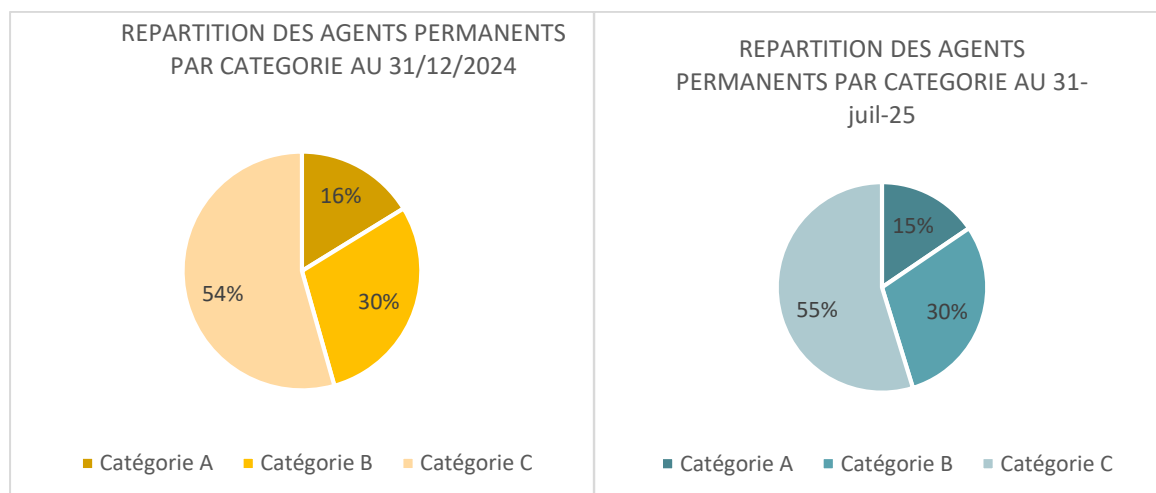
- *Une répartition stable des agents sur emploi permanent par catégorie*

Au 31/12/2024

Catégorie A : 74 agents
 Catégorie B : 134 agents
 Catégorie C : 248 agents

Au 31/07/2025

Catégorie A : 75 agents
 Catégorie B : 144 agents
 Catégorie C : 265 agents



On observe une prépondérance des agents de catégorie C, traduisant l'importance de l'effectif de proximité.

4.4. La mutualisation : outil d'optimisation des ressources humaines

Voici les différentes mutualisations existantes à SNA :

Type de mutualisation	Définition	Montage financier	SNA
Service commun	Mise en commun de la totalité des moyens sous l'égide d'une collectivité, forme la plus aboutie de la mutualisation.	Remboursement de la collectivité porteuse d'une quote-part via les attributions de compensation (révision annuelle).	DJCP DRHO DF DNI
Mise à disposition	Concernent les agents individuellement pour diviser leur temps de travail entre deux collectivités ou plus.	Remboursement horaire.	Direction Générale IDS (mise à disposition du service) Sport Jeunesse Service technique Cohésion sociale Culture Tourisme
Service partagé	Faire travailler ensemble quotidiennement des agents de deux collectivités différentes	Chacun règle ses dépenses	Communication

Le taux de mutualisation était en 2025 de 30 % soit un taux identique à celui de 2024. Cette mutualisation concerne tous les cadres d'emplois.

Mises à disposition	54,25 %	83 agents
Services communs	39,87%	61 agents
Services partagés	5,88%	9 agents

La mutualisation concerne donc 30% des agents de SNA.

Pour 2026, de nouvelles pistes de mutualisation pourront être mises à l'étude afin de poursuivre la maîtrise de l'évolution de la masse salariale.

4.5. L'égalité « femmes / hommes »

SNA s'est engagée depuis plusieurs années en faveur de l'égalité Hommes/Femmes et ce, à différents niveaux :

- Tout d'abord grâce à une communication renforcée, une prise de conscience des écarts existants en termes de représentation globale qu'en termes d'écarts salariaux.
- La mise en œuvre d'une sensibilisation adaptée et spécifique à hauteur de 3 jours de formation en 2022, à l'attention de l'ensemble du personnel et particulièrement auprès des chefs de service, principaux acteurs en la matière.

L'objectif est que ce personnel formé reste attentif à l'équilibre recherché lors des recrutements et des déroulements de carrière mais aussi lors de l'attribution de postes à responsabilités.

Au titre de 2024, le pourcentage de femmes et d'hommes subit une légère évolution à savoir 72% de femmes (en 2023 ,70%) et 28 % d'hommes (30% en 2023) sur les effectifs permanents.

Répartition par catégorie : Catégorie A : 71% de femmes
 Catégorie B : 64% de femmes
 Catégorie C : 77 % de femmes

Une représentation des femmes toujours significative dans les métiers de la petite enfance, de la jeunesse ainsi que des aides à domicile.

On note la quasi absence de candidatures masculines dans les métiers et branches professionnelles énoncés ci-dessus malgré nos annonces et nos campagnes de communication qui mettent en avant le fait qu'aucun métier ne peut être considéré comme genré.

69% de l'encadrement supérieur* est représenté par des femmes soit plus de 32 points que la moyenne nationale FP (37%).*

* prise en compte des métiers suivants : DGS, DGA, Directeurs et adjoints et chef de services et adjoints

4.6. La formation en constante progression

- Plan de formation et de développement des compétences 2024-2026

Le plan de formation et de développement des compétences 2024-2026 est un cadre de référence de notre politique de formation, enrichi d'une approche élargie vers une dynamique du développement des compétences techniques et transverses. Il reprend les caractéristiques et volets d'un plan de formation et y intègre les dimensions compétences et parcours professionnels des agents. Il prend en compte tant les besoins de formation des agents que ceux liés à leurs compétences attendues, actuelles et futures.

L'organisation pluriannuelle offre une plus grande souplesse dans la programmation et la priorisation des actions de formation. Elle permet une meilleure gestion des départs en formation des agents (système glissant permettant les reports d'une année sur l'autre) et, au final, optimise la gestion des dépenses liées à la formation. Il est toutefois ajusté et consolidé chaque année à partir du recensement des besoins individuels et collectifs.

Cinq axes de formation et de développement des compétences sont définis pour accompagner les projets et les priorités de la collectivité.

- Axe 1 : Management et pilotage agile de l'action collective
- Axe 2: Développement d'une culture de prévention des risques et mise en œuvre des obligations réglementaires
- Axe 3: Digitalisation, innovation et acculturation numérique
- Axe 4: Développement des compétences métiers au service de l'action publique et des agents
- Axe 5: Accompagnement des parcours professionnels et de l'évolution professionnelle

- Un budget en progression

Le budget alloué à la formation est constitué de la cotisation du CNFPT et des formations payantes réalisées auprès d'autres organismes.

En 2023, au sein de SNA, les dépenses de formations réalisées ont représenté 113 564 € pour le CNFPT et 56 875 € auprès d'autres organismes pour 1 152 journées de formations réalisées.

En 2024, ces dépenses se sont élevées à 117 463 € pour le CNFPT et 58 240 € pour d'autres organismes pour 1 240 journées réalisées.

En 2024, 40% des formations réalisées l'ont été sur l'axe 4 - Développement des compétences métiers au service de l'action publique et des agents et 28.75% l'ont été sur l'axe 5 - Accompagnement des parcours professionnels et de l'évolution professionnelle. Ceci démontre une volonté d'accompagnement des agents tant pour l'acquisition et de développement de compétences en lien avec leurs missions qu'un accompagnement en lien avec leur parcours professionnel.

En 2025, l'accent a par ailleurs été mis sur le cycle managérial à destination de l'ensemble des encadrants et sur une formation relative à la suite google. Ces actions seront poursuivies en 2026.

Profil des apprenants

En 2024, 251 agents ont été formés contre 234 en 2023 et 180 agents en 2022, soit une augmentation constante.

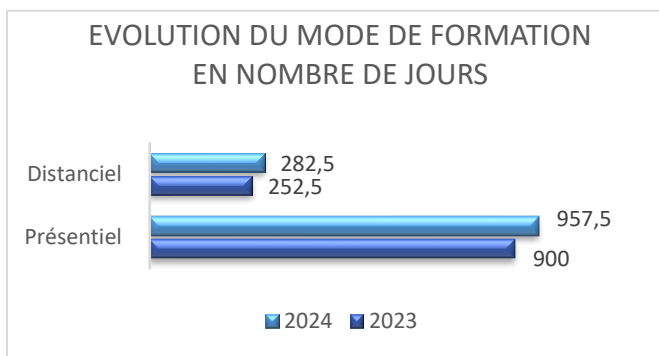
50% des journées de formations ont été suivies par des agents de catégorie C.

60% des agents formés sont titulaires.

75% des apprenants sont des femmes

Mode de formation

On note une évolution des modalités de formation avec un développement conséquent des formations réalisées à distance grâce aux outils informatiques.



957.5 journées de formation se sont déroulées en présentiel, soit 77%

282.5 journées de formation se sont déroulées en distanciel, soit 23%

4.7. Une politique ambitieuse en matière de prévention

A ce jour, la mission Prévention est constituée d'une chargée de prévention mutualisée, qui est rattachée à la Direction des Ressources Humaines et Organisations. Cette mission est renforcée par un agent de prévention mis à disposition à hauteur de 50% de son temps de travail (20% SNA, 30% Vernon). Cette mission s'est progressivement structurée autour d'axes prioritaires.

Le programme annuel de prévention 2025 des risques professionnels s'établit autour de 3 axes forts :

1. Maintien dans l'emploi avec l'accompagnement des agents en situation de handicap, le développement de la culture du handicap, la mobilité et le reclassement
2. Santé au travail avec un travail particulier en 2025 sur l'étude et la mise en œuvre d'une protection sociale complémentaire en santé pour les l'ensemble des agents au 1^{er} janvier 2026 avec participation de l'employeur à hauteur de 15 euros.
3. Prévention des risques professionnels avec notamment l'adhésion au groupement de commande du CDG 27 pour la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP), travail réalisé en grande partie sur 2026.

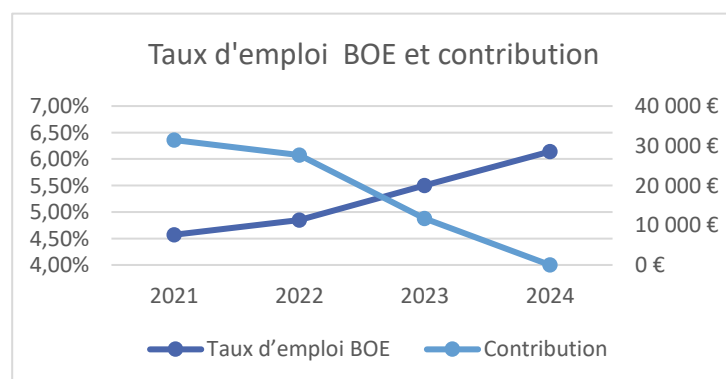
Maintien dans l'emploi - Chiffres des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE)

Les employeurs publics ont l'obligation d'employer 6% de personnes handicapées. Si ce taux n'est pas atteint, la collectivité doit s'acquitter d'une contribution, au Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

En 2024, Seine Normandie Agglomération poursuit sa politique volontariste en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de ses services. Grâce à une mobilisation constante, la collectivité a atteint, pour la première fois, **le taux légal d'emploi de 6 %** imposé aux employeurs publics.

Au 31 décembre 2024, SNA comptabilise 29 Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE), soit 6,14 % de l'effectif total. Ce résultat permet à la collectivité de ne plus être redevable de contribution au FIPHFP, après plusieurs années de progression continue :

Année	Taux d'emploi BOE	Contribution
2021	4,57 %	31 440 €
2022	4,85 %	27 675 €
2023	5,50 %	11 750 €
2024	6,14 %	0 €



La répartition des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi par catégorie :

Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)	24
Allocation Temporaire d'Invalidité	1
Reclassement	3
Rente invalidité	1

Un absentéisme contenu et inférieur à la moyenne nationale

En 2024, le taux d'absentéisme des agents permanents de SNA s'est élevé à 4.09% pour la maladie compressible (maladie ordinaire + Accident de travail). Ce taux était de 4.54% en 2023.

Ces taux sont inférieurs à la moyenne nationale qui s'établit pour l'année 2022 à 5,83% et 5.7% pour 2023.

Le taux d'absentéisme médical s'est élevé sur SNA à 7.13% en 2024, nettement inférieur au taux national qui s'est élevé à 9.6% en 2023.

Ces résultats sont le fruit d'un engagement fort de la collectivité en matière de prévention et d'un suivi administratif rigoureux des agents en incapacité.

CONCLUSION

La programmation financière de Seine Normandie Agglomération se reflète depuis plusieurs années en cohérence avec son projet de territoire, à travers la déclinaison de ses 4 axes principaux (Attractivité/Qualité de vie/Transition Ecologique/Services à la population) et est particulièrement sensible aux aléas du contexte international et national.

La situation financière reste sous surveillance pour permettre l'accomplissement des principaux objectifs, notamment en matière économique, de transition mais aussi d'investissements, avec la mise en œuvre du PPI, qui prendra une plus grande dimension dès 2026 en lien avec les ambitions souhaitées : nouveau siège administratif, tiers lieu culturel, plans rénovations déchetteries/piscines...

Pour autant la loi de finances en discussion au Parlement engendrera de nouvelles données au détriment de la santé financière des collectivités territoriales : elles seront prises en compte en budget supplémentaire 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2312-1 ;

Considérant la nécessité de la tenue d'un débat sur les orientations générales budgétaires

Il est proposé au conseil communautaire :

- DE PRENDRE ACTE du rapport d'orientations budgétaires préalable à l'adoption du budget primitif de l'exercice 2026.

5. ANNEXES

Détail des Plans pluriannuels financiers d'investissement :

Nota bene : : les Plans pluriannuels d'investissement (PPI) s'appuient sur une prospective de décaissement afin de déterminer le besoin réel de financement dégagé des restes à réaliser de l'exercice, qui sont repris en décaissement réel sur l'exercice suivant.

Planning détaillé - PPI T2 2025 POUR ARBITRAGE					
Budget	BUDGET PRINCIPAL - M57				
	Flux	2024	2025	2026	
ACTION TOURISTIQUE	Invest.	431 718	695 000	213 000	1 339 718
	Subv.	3 448	231 061		234 509
CENTRES DE LOISIRS JEUNESSE	Invest.	65 707	653 000	678 870	1 397 577
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Invest.	88 482	340 000	385 000	813 482
	Subv.	144 591		15 000	159 591
EQUIPEMENT PETITE ENFANCE	Invest.	22 109	59 783	125 000	206 892
	Subv.		27 000	24 295	51 295
EQUIPEMENTS SPORTIFS	Invest.	523 336	872 305	382 665	1 778 306
	Subv.		144 000	350 572	494 572
GESTION DES DECHETS ET OM	Invest.	2 333 216	2 313 283	2 853 881	7 500 380
	Subv.		885 649	83 233	968 882
GESTION DES EQUIPEMENTS CULTURELS	Invest.	395 617	479 382	1 815 500	2 690 499
	Subv.		40 000		40 000
GRAND CYCLE DE L'EAU	Invest.	66 826	825 511	640 000	1 532 338
	Subv.	12 535	9 135	91 039	112 709
LOGEMENT	Invest.	308 599	388 000	393 308	1 089 907
	Subv.			500 000	500 000
MOBILITES	Invest.	76 667	339 121	151 042	566 829
SECURITE SOBRIETE BATIMENTS	Invest.	55 620	512 193	678 927	1 246 740
	Subv.		50 000		50 000
SOUTIEN AUX COMMUNES	Invest.	114 457	204 500	360 000	678 957
SUPPORT DES SERVICES	Invest.	612 613	597 240	9 790 670	10 600 523
	Subv.	51 657	30 812		82 469
TRANSITION ECOLOGIQUE	Invest.	11 632	68 000	100 000	179 632
	Subv.		7 000		7 000
URBANISME ET AMENAGEMENT	Invest.	25 012	100 000	190 108	315 120
	Subv.	14 880		9 403	24 283
Investissement		5 131 611	8 447 318	18 757 971	
Subvention		227 110	1 424 657	1 073 542	

Détail des investissements du budget annexe eau :

Budget	BUDGET EAU EN REGIE				
	Flux	2024	2025		2026
RESEAU	Invest.	1 457 815	1 946 301	3 461 468	6 865 584
	Subv.	30 000	40 000	653 473	723 473
RESERVOIRS ET CHATEAUX D'EAU	Invest.	113 318	31 309	93 371	237 998
STATIONS	Invest.		191 395	750 000	941 395
SUPPORT DES SERVICES	Invest.	557 965	1 337 801	1 138 298	3 034 064
	Subv.	4 350	376 116	62 672	443 138
Investissement		2 129 099	3 506 805	5 443 137	
Subvention		34 350	416 116	716 145	

Détail des investissements du budget annexe assainissement :

Budget	BUDGET ASSAINISSEMENT				
	Flux	2024	2025		2026
CREATION DE RESEAUX	Invest.	142 709	53 238	4 497	200 444
	Subv.		1 042 059	186 859	1 228 918
INTERVENTIONS SUR RESEAU	Invest.	483 334	500 000	500 000	1 483 334
REHABILITATION RESEAUX	Invest.	2 226 227	1 318 200	1 028 096	4 572 523
	Subv.	50 000	542 900	101 921	694 821
SUPPORT DES SERVICES	Invest.	302 332	611 005	540 230	1 453 567
	Subv.		404 675	519 110	923 785
TRAITEMENT DES EAUX USEES	Invest.	11 657	54 901	1 370	67 928
	Subv.		123 493	34 145	157 638
Investissement		3 166 259	2 537 344	2 074 193	
Subvention		50 000	2 113 127	842 035	

Planning détaillé - PPI T2 2025

Budget	BUDGET PRINCIPAL - M57				2024	2025	2026	Total
	Flux	Nature	Priorité	Service				
[CENTRESJEUNESSE] CENTRES DE LOISIRS JEUNESSE	Invest.				65 707	653 000	678 870	1 397 577
[421200306] CENTRE DE LOISIRS LE MOULIN SAINT MARCEL	Invest.	2131	9			20 000	40 870	60 870
[421200307-4] CENTRE DE LOISIRS LES TOURELLES VERNON			9					
[421201823] ALSH DE BOISEMONT			9		40 000			
[421201901-2] CENTRES DE LOISIRS CLEFS DES CHAMPS GASNY	Invest.	2188	9			30 000		30 000
[421201901-3] CENTRES DE LOISIRS SERVICE COMMUN	Invest.	2188	9			3 000	38 000	41 000
[421202301] ALSH VEXIN-SUR-EPTE	Invest.	2131	9		65 707	600 000	600 000	1 265 707
[421202410-2] POLE PETITE ENFANCE JEUNESSE LES ANDELYS			9					
[421202410] MAISON DE L'ANIMATION			9					
[CULTURE] GESTION DES EQUIPEMENTS CULTURELS	Invest.				395 617	479 382	1 815 500	2 690 499
	Subv.					40 000		40 000
[311200403] ECOLE DE MUSIQUE DE SAINT MARCEL	Invest.	2135	9		1 863	2 350	5 000	9 213
[311200501] CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE VERNON	Invest.	2135	9		54 467	22 900	40 000	117 367
[311201801] ECOLE DE MUSIQUE JACQUES IBERT	Invest.	2135	9		1 999	4 000	5 000	10 999
[321200321/202410] MEDIATHEQUE DE VERNON	Invest.	2188	9		76 999	59 232	97 000	233 231

[321200401] BIBLIOTHEQUE DE GASNY	Invest.	2188	9		12 512	10 000	10 000	32 512
[321200432] ANNEXE MEDIATHEQUE VERNON	Invest.	2188	9		3 912	4 200	4 500	12 612
[321200502] POLE CULTUREL VALLEE D'EURE	Invest.	2188	9		21 448	9 500	20 000	50 948
[321201201] BIBLIOTHEQUE DE SAINT MARCEL	Invest.	2188	9		10 607	11 700	10 500	32 807
[321202101] MEDIATHEQUE DE TOURNY	Invest.	2188	9		11 985	3 500	3 500	18 985
[33200302] ESPACE PHILIPPE AUGUSTE	Invest.	2188	9		159 634	100 000	65 000	324 634
[33200304] CENTRE CULTUREL GUY GAMBU DE SAINT-MARCEL	Invest.	2188	9		19 612	72 000	55 000	146 612
[33202601-2] TIERS-LIEU CULTUREL DES ANDELYS HORS OPTION	Invest.	2181	9		20 580	180 000	1 500 000	1 700 580
	Subv.	131				40 000		40 000
[DECHETSOM] GESTION DES DECHETS ET OM	Invest.				2 333 216	2 313 283	2 853 881	7 500 380
	Subv.					885 649	83 233	968 882
[812201006-3] BACS A COMPOST Biodéchets	Invest.	2188	9		1 068	250 000	132 000	383 068
	Subv.	131					69 361	69 361
[812201006-4] ABRI-BACS Biodéchets	Invest.	2188	9			50 000	149 000	199 000
	Subv.	131					13 872	13 872
[812201801] EQUIPEMENTS DE COLLECTE	Invest.	2188	9		67 232	197 000	210 000	474 232
[812202003-3/AP 202406-1] DECHETTERIE VERNON	Invest.	2135	9		2 264 916	1 676 283	1 740 881	5 682 080
	Subv.	131				885 649		885 649
[812202003-3/AP 202406-2] DECHETTERIES HORS VERNON	Invest.	2135	9			140 000	622 000	762 000
[812202003-3/AP 202406-3] RECYCLERIE			9					

[LOGEMENT] LOGEMENT	Invest.			308 599	388 000	393 308	1 089 907
	Subv.					500 000	500 000
[820200604] SUBVENTIONS LOGEMENTS SOCIAUX PLH	Invest.	2041722	9	58 000	128 000	206 000	392 000
[820201902] OPAH N°2	Invest.	20422	9	124 527	180 000	137 308	441 835
[824200514] AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE	Invest.	2128	9	126 072	80 000	50 000	256 072
	Subv.	1347				500 000	500 000
[MOBILITES] MOBILITES	Invest.			76 667	339 121	151 042	566 829
[815201904/824202201] POLES MULTIMODAUX	Invest.	204141	9	76 667	149 121	151 042	376 829
[815202411] BILLETIQUE SCOLAIRE	Invest.	2031	9		190 000		190 000
[PETITENFANCE] EQUIPEMENT PETITE ENFANCE	Invest.			22 109	59 783	125 000	206 892
	Subv.				27 000	24 295	51 295
[20244222] COMPAGNIE DES OURS SAINT MARCEL	Invest.	2184	9	18 217	11 783		30 000
	Subv.	131			27 000		27 000
[64200311] HALTE GARDERIE VERNON LA RECRE	Invest.	2184	9	535			535
[64201809] HALTE GARDERIE VERNON LA LIBELLULE	Invest.	2184	9		38 000	2 000	40 000
	Subv.	131				24 295	24 295
[64201810] SERVICE COMMUN PETITE ENFANCE	Invest.	2188	9	3 047	3 000	3 000	9 047
[64201812] MULTIACCUEIL LES ANDELYS	Invest.	2184	9	310	7 000	8 670	7 310
[64201905] HALTE GARDERIE LES ANDELYS	Invest.	2184	9			20 000	20 000
[64202411] PLAN DE RENOVATION PETITE ENFANCE	Invest.	2188	9			30 000	30 000
[64202412] PLAN QUALITE PETITE ENFANCE	Invest.	2188	9			40 000	40 000
[64202413-2] CRECHE CLEF DES CHAMPS GASNY	Invest.	2184	9			30 000	30 000

[SECUSOBRIBATI] SECURITE SOBRIETE BATIMENTS	Invest.				55 620	512 193	678 927	1 246 740
	Subv.					50 000		50 000
[1020201718] GRANDES INTERVENTIONS BATIMENTS	Invest.	2135	9		51 060	432 193	528 927	1 012 180
	Subv.	131				50 000		50 000
[33200302-2] ESPACE PHILIPPE AUGUSTE BATI	Invest.	2188	9		4 560	80 000	150 000	234 560
	Subv.							
[SOUTIENCOMMUNES] SOUTIEN AUX COMMUNES	Invest.				114 457	204 500	360 000	678 957
	Subv.							
[020202301] PROGRAMME LEADER	Invest.	20423	9		1 000	10 000	10 000	21 000
	Subv.							
[8242017192] DISPOSITIF AIDES VEHICULES PROPRES	Invest.	20414	9			40 000		40 000
	Subv.							
[824201719] AIDES AUX COMMUNES	Invest.	2041412	9		113 457	154 500	350 000	617 957
	Subv.							
[SPORT] EQUIPEMENTS SPORTIFS	Invest.				523 336	872 305	382 665	1 778 306
	Subv.					144 000	350 572	494 572
[411200324] SALLE DE SPORTS DU GREVARIN DE VERNON	Invest.	2135	9		93 766	215 000	65 235	374 001
	Subv.	131					68 000	68 000
[412200504] STADE DE VERNONNET	Invest.	2135	9		424 035	291 400	197 430	912 866
	Subv.	131				144 000	282 572	426 572
[412201712] PARKING DE VERNONNET	Invest.	2135	9		1 244	905		2 150
	Subv.							
[413200303] PISCINE ROBERT TARON RAFRAICHISSEMENT	Invest.	2135	9			162 000	120 000	282 000
	Subv.							
[413200431-3] PISCINE DE LA GRANDE GARENNE RAFRAICHISSEMENT	Invest.	2135	9			100 000		100 000
	Subv.							
[4132017112] PISCINE DES ANDELYS REFONTE	Invest.	2188	9		4 290	103 000		107 290
	Subv.							

[SUPPORTSERVICES] SUPPORT DES SERVICES	Invest.				612 613	597 240	9 390 670	10 600 523
	Subv.				51 657	30 812		82 469
[020201818-2] EQUIPEMENT INFORMATIQUE HOTEL AGGLO	Invest.	2183	9				39 500	39 500
	Subv.							
[020201818-3] EQUIPEMENT INFORMATIQUE SECURITE	Invest.	2183	9			56 800	137 900	194 700
	Subv.							
[020201818] EQUIPEMENT INFORMATIQUE	Invest.	2183	9		454 683	294 900	142 600	892 183
	Subv.	1318			51 657			51 657
[020201824-2] INTELLIGENCE ARTIFICIELLE	Invest.	2183	9			15 000	30 000	45 000
	Subv.	1313				12 306		12 306
[020201824] AGGLO NUMERIQUE	Invest.	2183	9		4 438	99 170	90 670	194 278
	Subv.	1313				12 306		12 306
[1020200300-2] HOTEL D'AGGLO	Invest.	2181	9				9 030 000	9 030 000
	Subv.							
[1020200300] SIEGE SNA	Invest.	2135	9		8 973	2 500	100 000	111 473
	Subv.							
[1020202001-2] ACHATS FLOTTE AUTOMOBILE	Invest.	2182	9				100 000	100 000
	Subv.							
[1020202001] ACHATS	Invest.	2182	9		144 519	128 870	120 000	393 389
	Subv.	1313				6 200		6 200
[TOURISME] ACTION TOURISTIQUE	Invest.				431 718	695 000	213 000	1 339 718
	Subv.				3 448	231 061		234 509
[95200609] EXTENSION QUAI CROISIERISTES	Invest.	2135	9		49 365	30 000	50 000	129 365
	Subv.	1311				231 061		231 061
[95201705/AP 202403] MISE EN TOURISME CHATEAU GAILLARD	Invest.	2181	9			100 000	100 000	200 000
	Subv.	132			3 448			3 448
[95201706] HALTE FLUVIALE DES ANDELYS	Invest.	2135	9		382 353	565 000	63 000	1 010 353
	Subv.							
[TRANSITIONECOLO] TRANSITION ECOLOGIQUE	Invest.				11 632	68 000	100 000	179 632
	Subv.					7 000		7 000
[830202302] AIDES PATRIMOINE NATUREL	Invest.	20414	9		11 632	30 000	40 000	81 632
	Subv.							
[830202401] PARTS SOCIALES PROJET ENR	Invest.	261	9			15 000	60 000	75 000
	Subv.							

**[830202402] SECURISATION
ENTREES DE CAVITE NATURA
2000**

Invest.	2135	9	
Subv.	131		

		23 000	
		7 000	

23 000
7 000

**[URBANISMEAMENAGEMENT]
URBANISME ET AMENAGEMENT**

Invest.			
Subv.			

		25 012	100 000	190 108
		14 880		9 403

315 120
24 283

**[820200605/AP202401] SCHEMA
DE COHERENCE TERRITORIALE**

Invest.	202	9	
Subv.	131		

		25 012	100 000	190 108
		14 880		9 403

315 120
24 283

**[820201807] SAUVEGARDE
BATIMENTS**

		9	

--	--	--	--	--

**[820202501] PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

		9	

--	--	--	--	--

Investissement	
Subvention	

5 131 611	8 447 318	18 757 971
227 110	1 424 657	1 073 542

Planning détaillé - ACTUALISATION T2 2025

Budget	BUDGET ASSAINISSEMENT				2024	2025	2026	Total
	Flux	Nature	Priorité	Service				
[CREATIONRESEAUX] CREATION DE RESEAUX	Invest.				142 709	53 238	4 497	200 444
	Subv.					1 042 059	186 859	1 228 918
[100201603-2] DOUAINS SAINT VINCENT HEUNIERE CREATION	Invest.	21532	9		142 709	47 728	4 497	194 934
	Subv.	131				1 042 059	186 859	1 228 918
[13201506-2] FAINS CREATION DE RESEAU	Invest.	21532	9			2 885		2 885
	Subv.							
[36201505-2] SAINTE GENEVIEVE LES GASNY CREATION DE RESEAU	Invest.		9			2 625		2 625
	Subv.							
[INTERVENTIONSRESEAU] INTERVENTIONS SUR RESEAU	Invest.				483 334	500 000	500 000	1 483 334
	Subv.							
[100200301-2] TRAVAUX BRANCHEMENTS ET DIVERS	Invest.	21532	9		483 334	500 000	500 000	1 483 334
	Subv.							
[REHABRESEAUX] REHABILITATION RESEAUX	Invest.				2 226 227	1 318 200	1 028 096	4 572 523
	Subv.				50 000	542 900	101 921	694 821
[100200901-2] REHABILITATION RESEAU SUITE ITV	Invest.	21532	9		442 254	850 000	1 000 000	2 292 254
	Subv.	13						
[38201203-2] CANALISATION DES BORDS DE SEINE 2	Invest.		9					
	Subv.	13241			50 000	50 000	50 000	150 000
[38201704-2] VERNON REHABILITATION POSTE DES TOURELLES	Invest.	21532	9			15 997	27 096	43 093
	Subv.	1321				25 612		25 612
[43201802-2] ECOUIS MISE EN SEPARATIF RESEAU UNITAIRE	Invest.	21532	9		1 783 973	452 203	1 000	2 237 176
	Subv.	13111				467 288	51 920	519 208

[SUPPORTDESSERVICES] SUPPORT DES SERVICES	Invest.				302 332	611 005	540 230	1 453 567
	Subv.					404 675	519 110	923 785
[020201818] EQUIPEMENT INFORMATIQUE	Invest.	2183	9			1 400	5 450	6 850
[100201805-2] SCHEMA DIRECTEUR EU	Invest.	2031	9		300 782	420 000	500 000	1 220 782
	Subv.	131				400 000	450 000	850 000
[42201801-2] TRAVAUX LES ANDELYS	Invest.	2181	9				34 780	34 780
[42202101-2] SECURISATION FALAISE STEP ANDELYS	Invest.	2181	9		1 550	189 605		191 155
	Subv.	131				4 675	69 110	73 785
[TRAITEMENTEAXUSEES] TRAITEMENT DES EAUX USEES	Invest.				11 657	54 901	1 370	67 928
	Subv.					123 493	34 145	157 638
[32201501] STEP IRIS DES MARAIS OPTIMISATION OUVRAGE DE TETE			9		2 824			
[35200909-2] STE COLOMBE PRES VERNON STATION D'EPURATION	Invest.	21562	9		729	2 901	5 000	5 000
	Subv.	131					3 272	3 272
[44201803-2] BOUAFLES TRANSFERT DES EFFLUENTS	Invest.	21562	9		10 928	52 000	368 712	62 928
	Subv.	13111				123 493	30 873	154 366
Investissement					3 166 259	2 537 344	2 074 193	
Subvention					50 000	2 113 127	842 035	

Planning détaillé - Actualisation 2025

Budget	BUDGET EAU EN REGIE				2024	2025	2026	Total
	Flux	Nature	Priorité	Service				
[RESEAU] RESEAU	Invest.				1 457 815	1 946 301	3 461 468	6 865 584
	Subv.				30 000	40 000	653 473	723 473
[201604-2] RENOUVELLEMENT RESEAU	Invest.	21531	9			3 691	2 798	6 490
	Subv.							
[201702-2] MOE INTERCO BUEIL VILLIERS BREUILPONT	Invest.	21531	9		75 126	68 682	100 317	244 125
	Subv.							
[201705-2] RENOUVELLEMENT CANA PONT CLEMENCEAU	Invest.	21531	9			8 147	89 061	97 208
	Subv.	131						10 743
[201803-2] INTERCO BUEIL VILLIERS BREUILPONT	Invest.	21531	9			10 925	100 000	110 925
	Subv.	1313						2 730
[201808-2] BACHE DE MELANGE DE MONTIGNY	Invest.	21531	9		24 093	100 000	1 400 000	1 524 093
	Subv.	131						600 000
[201809-2] INTERCO POUR MELANGE BOUAFLES	Invest.	21531	9		37 689	29 492	17 642	84 823
	Subv.	1313					30 000	40 000
[201810] SECTORISATION COMPLEMENTAIRE	Invest.	21531	9			36 838	71 221	108 059
	Subv.							
[201812-2] PROGRAMME RENOUVELLEMENT RESEAU	Invest.	21531	9		1 140 615	1 500 000	1 500 000	4 140 615
	Subv.							
[201814-2] EQUIPEMENTS SITES CAPTAGES RESERVOIRS	Invest.	21531	9		61 397	157 828	94 929	314 155
	Subv.							
[201904-2] VERNON COEUR DE VILLE	Invest.	21531	9		113 111	28 537	5 085	146 733
	Subv.							
[201905-2] VERNON BOULEVARD URBAIN	Invest.	21531	9		5 785	2 160	20 414	28 359
	Subv.							
[202002-2] TRAVAUX VERNONNET 1 & 2 HOULBEC 2000	Invest.	21531	9				60 000	60 000
	Subv.							

